

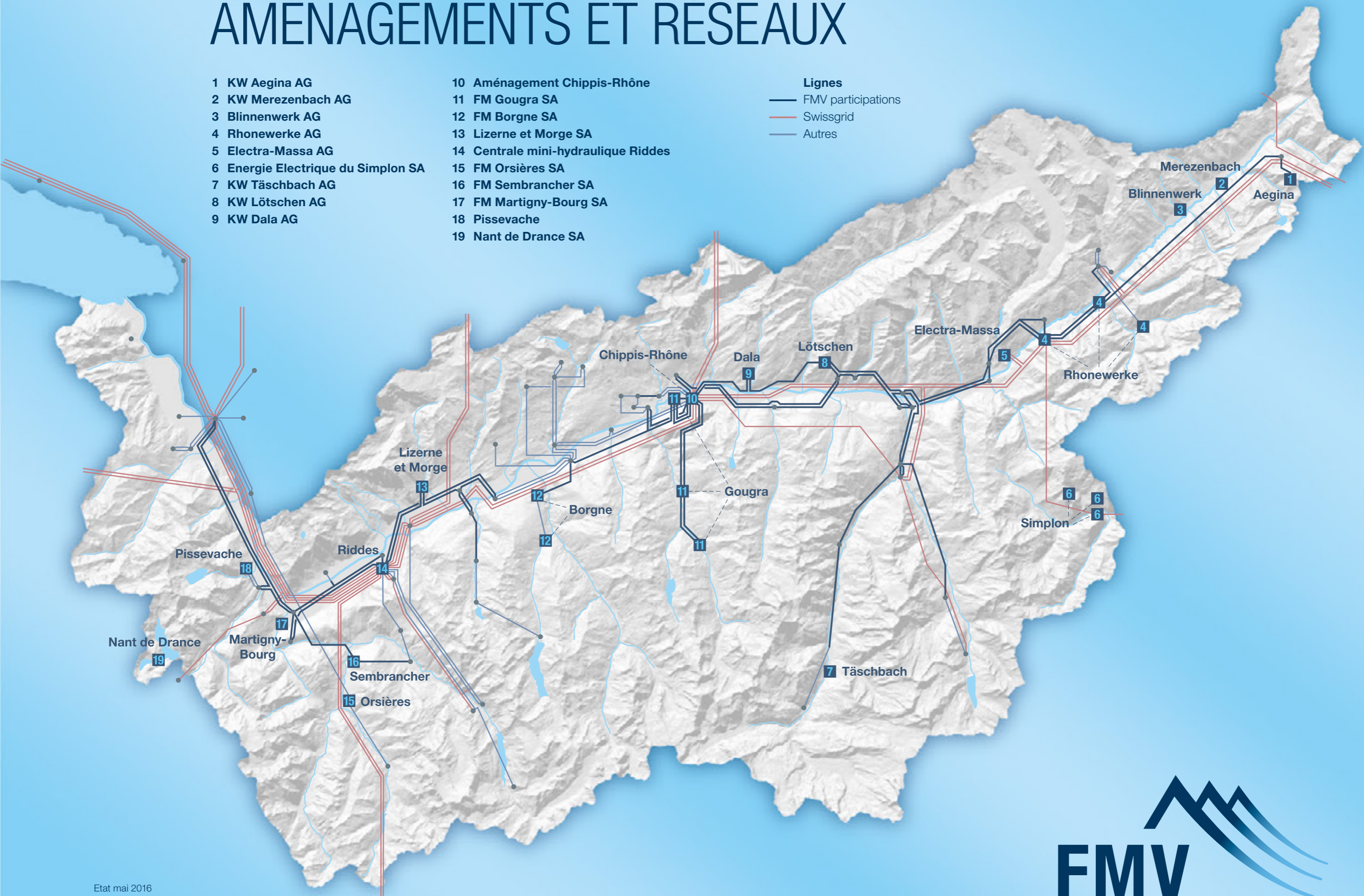


RAPPORT  
DE GESTION  
2015

# AMÉNAGEMENTS ET RÉSEAUX

- |                                    |                                     |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 KW Aegina AG                     | 10 Aménagement Chippis-Rhône        |
| 2 KW Merezenbach AG                | 11 FM Gougra SA                     |
| 3 Blinnenwerk AG                   | 12 FM Borgne SA                     |
| 4 Rhonewerke AG                    | 13 Lizerne et Morge SA              |
| 5 Electra-Massa AG                 | 14 Centrale mini-hydraulique Riddes |
| 6 Energie Electrique du Simplon SA | 15 FM Orsières SA                   |
| 7 KW Täschbach AG                  | 16 FM Sembrancher SA                |
| 8 KW Lötschen AG                   | 17 FM Martigny-Bourg SA             |
| 9 KW Dala AG                       | 18 Pissevache                       |
|                                    | 19 Nant de Drance SA                |

- Lignes**
- FMV participations
  - Swissgrid
  - Autres





**2015**  
EN CHIFFRES



ACTIONNARIAT

PRODUIRE  
DISTRIBUER  
COMMERCIALISER

de l'hydroélectricité

Fondée en **1957**

Siège à Sion

Société anonyme d'économie mixte

Capital-actions de CHF **100** millions

Régie par la Loi cantonale sur les Forces Motrices Valaisannes (LFMV)

**91** collaborateurs (EPT)

Mouvements d'énergie annuels d'environ **2.7** TWh

Production annuelle d'environ **1** TWh

**297** km de lignes et câbles à haute tension, via ses sociétés-filles B-Valgrid SA et Valgrid AG

**24** centrales hydroélectriques



DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE FMV  
en MCHF



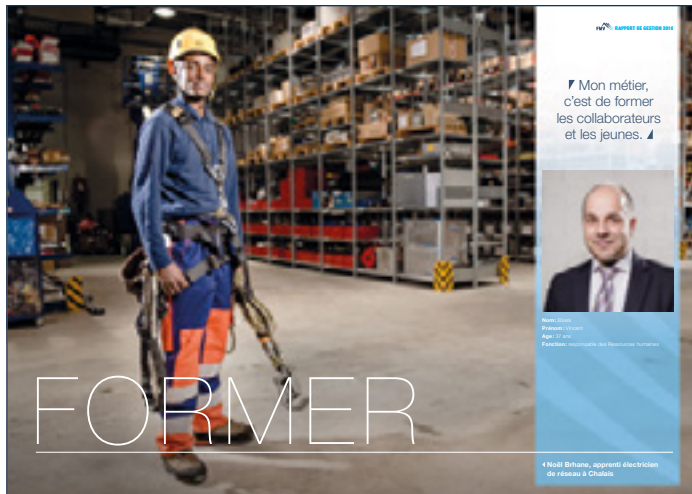
MOUVEMENTS D'ÉNERGIE  
en GWh

# FMV EN 2015

**FMV entend devenir le leader en Valais de la production, de la distribution suprarégionale et du commerce d'électricité d'origine hydraulique. En guise de fil rouge, ce rapport vous incite à des rencontres avec ceux qui contribuent à la réalisation de cette perspective.**

ENTRETIEN AVEC VINCENT BISELX

pages 14-16



ENTRETIEN AVEC BLAISE DUSSEX

pages 32-34



## Utilisation des abréviations

### Finances

CHF franc suisse  
kCHF 1000 francs suisses  
MCHF 1 million de francs suisses

### Energie

kWh kilowattheure  
GWh gigawattheure (1 million de kilowattheures)  
TWh térawattheure (1 milliard de kilowattheures)

### Puissance

kW kilowatt (1000 watts)  
MW mégawatt (1000 kilowatts)  
GW gigawatt (1000 mégawatts)

### Autres

THT Très haute tension  
HT Haute tension  
MT Moyenne tension  
BT Basse tension  
EiCom Commission fédérale de l'électricité  
LApEI Loi sur l'approvisionnement en électricité  
OApEI Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité  
LFMV Loi sur les Forces Motrices Valaisannes  
NER Nouvelles énergies renouvelables  
RPC Rétribution à prix coûtant  
SCI Système de contrôle interne

ENTRETIEN AVEC MICHAEL IMHOF

pages 48-50



# SOMMAIRE

RABAT DE COUVERTURE			
<b>Carte des aménagements et du réseau</b>			
<b>2015 en chiffres</b>			
<b>MESSAGES</b>	<b>3</b>		
<b>Message du Président</b>	<b>3</b>		
<b>Message du Directeur général</b>	<b>6</b>		
<b>FMV EN 2015</b>	<b>9</b>		
<b>Vision</b>	<b>10</b>		
<b>L'année 2015</b>	<b>12</b>		
<b>Activités</b>	<b>18</b>		
– Production	18		
– Distribution	20		
– Gestion et commercialisation	21		
– Support Management	22		
<b>Projets</b>	<b>23</b>		
<b>Gestion des risques et sécurité</b>	<b>28</b>		
<b>Développement durable</b>	<b>30</b>		
		<b>FMV EN STRUCTURE</b>	<b>35</b>
		<b>Actionnariat</b>	<b>36</b>
		<b>Organisation</b>	<b>38</b>
		– Conseil d'administration	38
		– Direction	40
		– Organigramme	41
		<b>Participations</b>	<b>42</b>
		– Production	42
		– Transport et distribution	46
		– Exploitation des aménagements et divers	47
		<b>FMV EN CHIFFRES</b>	<b>51</b>
		<b>Comptes annuels de FMV SA</b>	<b>52</b>
		– Proposition du Conseil d'administration	52
		– Compte de résultat	53
		– Bilan	54
		– Tableau des flux de trésorerie	56
		– Annexe aux comptes annuels 2015 et commentaires	57
		– Rapport de l'organe de révision	63
		<b>Comptes consolidés du Groupe FMV</b>	<b>64</b>
		– Principes régissant l'établissement des comptes consolidés	64
		– Compte de résultat consolidé	67
		– Bilan consolidé	68
		– Tableau des flux de trésorerie consolidés	70
		– Commentaires sur les comptes consolidés	71
		– Rapport de l'organe de révision	75



# MESSAGE DU PRÉSIDENT

La branche suisse de l'électricité évolue depuis plusieurs années dans un environnement incertain. Confrontée à un marché globalisé, elle doit faire face à un prix de l'électricité toujours orienté à la baisse. En dépit de ce contexte morose, FMV croit en l'avenir de l'hydroélectricité et continue à investir dans le développement de son parc de production. Sa stratégie est confortée par la prise de conscience, au niveau des Chambres fédérales, du nécessaire soutien à la grande hydraulique, ainsi que par la Stratégie «Force Hydraulique» du Canton du Valais en discussion. FMV poursuit ainsi sa mission de valoriser le potentiel hydroélectrique du canton, de devenir un partenaire privilégié des collectivités publiques et de contribuer au développement économique du Valais.



► FMV croit en l'avenir de l'hydroélectricité et confirme ses axes stratégiques. ▲

**Pascal Gross**, Président du Conseil d'administration

La situation du marché de l'électricité, déjà tendue depuis quelques années, continue à se dégrader. Dans un contexte de surcapacité européenne et de faible coût du charbon, la baisse des prix de l'électricité s'est encore accentuée en 2015. La morosité de l'économie européenne et la décision prise par la BNS, en janvier 2015, d'abandonner le taux plancher de l'EUR/CHF ne sont pas de nature à améliorer la situation. Il en va de même pour la suspension par l'Union Européenne des négociations relatives à l'accord sur le marché de l'électricité. La Conférence climatique COP21, qui s'est tenue à Paris en novembre 2015, pourrait toutefois conduire à une prise de conscience de la nécessité de remonter le prix du CO<sub>2</sub>, qui est actuellement très bas et porte préjudice au développement des énergies renouvelables, en particulier de l'énergie hydraulique.

Les soubresauts de la conjoncture internationale touchent de plein fouet les acteurs suisses de la branche. Le prix de revient de nombreux aménagements est supérieur au prix du marché. Les

marges et, in fine, la compétitivité de la grande hydraulique se réduisent. L'hydroélectricité représentant 60% du mix électrique du pays, cette situation aura des répercussions tant au plan national qu'au niveau des sociétés productrices et, par ricochet, des collectivités valaisannes.

Une prise de conscience de la forte valeur ajoutée de la force hydraulique, qui fournit une électricité indigène, propre, renouvelable, prévisible et flexible, est indispensable. Un repositionnement, tant politique que commercial, de la production hydroélectrique est également nécessaire.

▼ FMV a tous les atouts pour surmonter les difficultés actuelles et envisager sereinement l'avenir. ▲

Au niveau national, les débats menés aux Chambres fédérales, dans le cadre de la Stratégie énergétique de la Confédération, s'orientent vers un soutien à la grande hydraulique. FMV, aux côtés d'autres acteurs de la branche, a déployé des efforts afin de susciter la prise de conscience du nécessaire soutien à la grande hydraulique en danger. Il faut espérer que ces efforts n'auront pas été vains.

Au niveau cantonal, suite à la consultation menée au printemps 2015, le canton du Valais a poursuivi le développement de sa Stratégie «Force Hydraulique». Le Grand Conseil est appelé à traiter cet objet en 2016. Au stade actuel, le projet confirme le rôle central de FMV qui sera amenée à représenter l'ensemble de la communauté valaisanne unie dans sa volonté de maîtriser sa force hydraulique.

Cette Stratégie l'amènera aussi à prolonger la chaîne de valeur ajoutée liée à la force hydraulique en faveur de l'économie cantonale. FMV est prête à assumer le rôle qui lui sera attribué.

FMV confirme ses axes stratégiques. Elle a d'ailleurs pour mission de valoriser le potentiel hydroélectrique du canton, de devenir un partenaire privilégié des collectivités publiques et de prendre part au développement économique du Valais. Produisant une énergie indigène, propre, renouvelable, prévisible et flexible, elle participe à l'essor du développement durable.

FMV croit en l'avenir de l'hydroélectricité. Preuves en sont les projets en cours, dont la rénovation de la centrale de la Pissevache ou le nouvel aménagement Gletsch-Oberwald. FMV ose entreprendre.



La loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité, adoptée par le Parlement valaisan en 2014, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2015. Cet acte législatif incite les acteurs de la branche à collaborer dans le but d'unifier le réseau de distribution suprarégionale d'électricité. FMV soutient cet objectif et est prête à relever le défi, par l'intermédiaire de ses sociétés-filles, Valgrid et B-Valgrid.

A l'interne, l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin 2015 a élu quatre nouveaux membres de son Conseil d'administration.

FMV a atteint ses objectifs pour l'exercice 2015. La société est donc en mesure de poursuivre son essor sur toute la chaîne de valeur ajoutée. Elle compte développer ses projets afin d'étendre et de diversifier son portefeuille énergétique et intensifier ses activités commerciales et de services avec les collectivités publiques et les distributeurs valaisans. FMV dispose de différents atouts pour surmonter les difficultés de la période actuelle et envisager sereinement l'avenir.

Cette année encore, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil d'administration pour leur implication dans la bonne marche de notre société. Au nom du Conseil d'administration, je remercie aussi la Direction et le personnel de FMV qui mettent leurs compétences au service de notre société. ▲

Au nom du Conseil d'administration  
Pascal Gross, Président

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'exercice sous revue a permis à FMV de renforcer sa position et son rôle d'acteur de référence au service des collectivités publiques valaisannes. Au-delà de sa mission légale et en anticipation de la mission qui doit lui être confiée dans la Stratégie « Force Hydraulique » du Canton du Valais, FMV a conclu d'importants contrats de partenariat avec des acteurs valaisans.

La gestion courante et la valorisation de son parc hydroélectrique ainsi que les projets de construction et de réhabilitation permettent de déployer pleinement les ressources et les compétences de l'entreprise.

Dans un environnement exigeant et face à des perspectives difficiles, le centre de compétences FMV associé à des valeurs d'entreprise fortes représentera un atout dans la réalisation de la mission confiée à l'entreprise.



► FMV est appelée à poursuivre une optimisation performante de son parc hydroélectrique. ▲

Paul Michellod, Directeur général

### **FMV: acteur de référence au service des collectivités publiques valaisannes**

Acteur valaisan au service des collectivités publiques valaisannes, FMV met son dynamisme et ses ressources à la disposition de ses partenaires. Cette approche s'est concrétisée en 2015 par la conclusion d'importants accords de collaboration. Ces contrats de partenariats ont été conclus avec énergies sion région (esr), la Ville de Sion, et avec Sierre-Energie SA (SIESA). Afin de leur assurer une gestion de portefeuille et un accès aux marchés, FMV met à la disposition de ses partenaires des compétences particulièrement pointues. Ces ressources sont déployées sur un parc plus large permettant de profiter d'effets de foisonnement. FMV compte poursuivre dans cette voie. Elle s'implique aussi dans la gestion du Groupe-bilan Valais, créé sous son égide, et qui a permis d'améliorer la collaboration entre les entreprises valaisannes du secteur de l'électricité. Pour surmonter les difficultés actuelles, FMV renforce ses activités de base, aussi en développant les prestations de service offertes à des tiers. Elle cherche par ailleurs de nouvelles opportunités lui permettant d'améliorer sa rentabilité et, dans ce cadre, explore des pistes de diversification.

### **Des compétences pour construire, réhabiliter et gérer**

La construction et la réhabilitation d'installations hydro-électriques sont des activités complexes et variées. Elles impliquent la combinaison de compétences techniques, administratives, juridiques et financières tout au long de la préparation, la conception, la réalisation et la mise en service d'une installation.

FMV poursuit ses projets de construction et de réhabilitation. La future centrale au fil de l'eau de Gletsch-Oberwald disposait, pour le percement de sa galerie, du seul tunnelier en activité en Suisse à fin 2015. La mise en service de l'installation est prévue pour 2017. Le projet de réhabilitation de Pissevache a progressé selon le planning avec le démontage des anciens équipements et le début du montage des nouveaux composants, ce qui permettra une mise en service en 2016.

## FMV poursuit ses projets de construction et de réhabilitation. ▲

La gestion d'actifs de production constitue une activité-clé de FMV. Elle répond à la nécessité de répartir les ressources techniques et financières en fonction

de l'état des installations et de leur ordre d'importance dans la chaîne de production.

La gestion des routes cantonales de l'électricité, le réseau 65 kV, répond aux mêmes impératifs de qualité et de fiabilité. Pour ce faire, l'organisation et la gestion des compétences constituent les éléments incontournables d'une gestion 24h/24, 7j/7.

A travers la gestion quotidienne et la valorisation de son parc de production et de ses réseaux de distribution suprarégionale ainsi que ses projets, FMV démontre sa capacité à assumer la mission qui lui est confiée dans la perspective des retours de concessions.

### **Résultats et perspectives**

L'exercice 2015 se conclut avec un résultat conforme aux attentes. Pour l'atteindre, FMV a optimisé efficacement son portefeuille d'énergie malgré une tendance baissière du marché. Ce résultat illustre la rigueur de l'entreprise dans la maîtrise de ses risques et la gestion de ses charges. Les perspectives d'évolution de prix sur les marchés pour les exercices à venir ne sont guère réjouissantes et laissent entrevoir des prix bas jusqu'à la fin de la décennie. Pour y faire face, FMV aura à poursuivre une optimisation performante de son parc hydroélectrique et une gestion professionnelle tout au long de sa chaîne de valeur. Pour relever ce défi, l'entreprise sait pouvoir compter sur la motivation et sur les compétences élevées de ses collaboratrices et collaborateurs.

### **Un ancrage fort sur nos valeurs**

Les valeurs vécues par les collaboratrices et collaborateurs de FMV constituent un ancrage fort dans une période de profonds changements. La combinaison de la compétence, de la fiabilité et de l'esprit entrepreneurial sont un gage de réussite pour notre entreprise. Dans une industrie où la différenciation du produit s'avère difficile, les valeurs FMV sont concrétisées quotidiennement, individuellement ou en équipe, dans la gestion de ce parc hydroélectrique de premier rang. Nos prédécesseurs nous ont confié un patrimoine hydroélectrique exceptionnel, les compétences et l'expertise développées dans l'entreprise nous permettent de le gérer et de le mettre en valeur, au profit de nos propriétaires, collectivités publiques et acteurs de l'énergie valaisans.

### **Remerciements**

Au nom de l'équipe de Direction, je remercie le Conseil d'administration pour la confiance témoignée.

J'exprime également ma reconnaissance à mes collègues de la Direction ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de FMV, pour leur engagement important et efficace tout au long de l'exercice 2015. ▲

Paul Michellod, Directeur général

# FMV EN 2015

## VISION

# FMV EST LA SOCIÉTÉ DE RÉFÉRENCE POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES VALAISANNES

**FMV entend devenir le leader en Valais de la production, de la distribution suprarégionale et du commerce d'électricité d'origine hydraulique. Acteur-clé dans la chaîne de valeur ajoutée de la branche électrique, FMV met à la disposition des collectivités publiques valaisannes son expérience et ses compétences. Dans la version soumise au Grand Conseil, la Stratégie «Force Hydraulique» du Canton du Valais lui confie un rôle central. Confiante dans l'avenir de l'hydroélectricité, FMV accroît son parc de production, dans une perspective de développement durable.**

La mission de FMV, fixée par le législateur, est «de contribuer à valoriser le patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes et d'approvisionner le canton au profit d'un développement harmonieux de son économie».

Le Canton du Valais souhaite, à terme, un retour en mains valaisannes de 60% de la production hydroélectrique, contre 20% actuellement. Dans cette optique, et dans la perspective des retours de concessions, la Stratégie «Force Hydraulique», approuvée par le Conseil d'Etat, a été transmise au Grand Conseil. Cette stratégie prévoit un renforcement du rôle de FMV dans la gestion de la principale ressource naturelle du canton.

▾ **Les retours de concessions renforceront le rôle de FMV dans la gestion de la principale ressource naturelle du canton.** ▲

FMV deviendrait ainsi la société hydroélectrique de référence pour les collectivités publiques valaisannes. Dans la continuité des solides bases déjà posées, FMV devra continuer d'œuvrer à la mise en place d'une stratégie en accord avec la politique énergétique fédérale et la Stratégie «Force Hydraulique» du Canton du Valais, son actionnaire majoritaire, tout en poursuivant son activité dans une approche industrielle et entrepreneuriale.

Pour assurer son rôle, FMV renforce et étend ses partenariats avec les entreprises de la branche et les collectivités publiques dans ces différents domaines d'activités: production, distribution et commercialisation. FMV dispose de solides expériences et de compétences avérées.

### La production

FMV dispose d'un parc de production propre d'environ 1 TWh, soit le tiers de la consommation valaisanne. Convaincue du potentiel, à terme, de l'hydroélectricité, elle accroît ses capacités, dans l'optique d'un développement durable. Dans ce cadre, tout en optimisant son parc de production, elle entend augmenter et diversifier son portefeuille énergétique en construisant de nouveaux aménagements, comme celui de Gletsch-Oberwald, et en prenant part à différents projets hydroélectriques. Elle se prépare aussi à reprendre les participations revenant au Canton lors du retour des concessions et à apporter son appui aux collectivités valaisannes dans ce processus.

### La distribution

Agissant dans l'intérêt des consommateurs valaisans et de l'économie cantonale, FMV veille attentivement à la capacité, la fiabilité et l'efficacité des réseaux électriques, en respectant les conditions de sécurité des personnes et des biens.

Par l'intermédiaire de ses sociétés-filles Valgrid et B-Valgrid, FMV est active dans le domaine des réseaux de distribution suprarégionale à haute tension (65 kV). Ces réseaux assurent le lien entre les lignes à très haute tension détenues par Swissgrid et les distributeurs régionaux d'électricité. FMV contribue aussi à l'unification de ce réseau de distribution suprarégionale, conformément au souhait du législateur. Ses compétences et son expérience sont au service de ce projet de réorganisation structurelle.

### La commercialisation

FMV commercialise une énergie indigène, propre, renouvelable, prévisible et flexible à des prix concurrentiels. Ses principaux clients sont les collectivités publiques valaisannes, les distributeurs d'électricité et les industries. Intervenant dans un marché international libéralisé et incertain, elle dispose de solides compétences, qu'elle améliore et développe en permanence, dans le négoce de l'énergie.

Parmi ses axes stratégiques, FMV s'est fixé comme objectif de renforcer ses partenariats avec les collectivités publiques valaisannes, les distributeurs d'électricité et les clients industriels dans le cadre de la gestion de portefeuilles énergétiques.

FMV poursuit par ailleurs le développement de ses collaborations avec des acteurs de la branche dans le cadre du Groupe-bilan Valais qu'elle a fondé en 2013.

### Au service des collectivités publiques

Dans son domaine d'activité, FMV possède une solide expérience dans la conduite des projets, dans le suivi des procédures, ainsi que dans la gestion et l'administration de sociétés de la branche. En tant que partenaire privilégié des collectivités publiques, FMV met ses compétences à leur service, comme l'y invite le Canton du Valais dans sa Stratégie du propriétaire et sa Stratégie «Force Hydraulique». FMV se positionne ainsi comme la société fédératrice de la communauté valaisanne. ▲

▼ FMV dispose de solides expériences et de compétences avérées. ▲

## L'ANNÉE 2015

# CADRE GÉNÉRAL ET FAITS MARQUANTS

### En dépit du bas prix de l'électricité, FMV a obtenu des résultats conformes à ses attentes et poursuit l'avancement de ses projets.

#### Contexte international, national et cantonal

Dans un marché tendu et morose, les prix de l'électricité ont poursuivi leur chute en 2015. Le gel de l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne a compliqué encore la situation. En outre, en janvier 2015, la BNS a abandonné le taux plancher de change entre EUR/CHF. Cette décision a une incidence directe sur le prix de l'électricité, en Suisse, l'euro étant la monnaie de référence. Ce contexte délicat a conduit la branche électrique à poursuivre ses repositionnements stratégiques et à diversifier ses activités.

La branche doit par ailleurs se préparer à l'ouverture complète du marché de l'électricité prévue par le Conseil fédéral. La procédure de consultation est en cours et la libéralisation pourrait être effective, au plus tôt, en 2018.

En janvier 2015, le Conseil fédéral a décidé de réduire, en deux étapes, la rétribution à prix coûtant (RPC) pour les installations photovoltaïques. Cette réduction des subventions rétablit une certaine équité entre les différentes sources de production d'électricité, mais ne favorise pas l'hydroélectricité.

▸ L'abandon par la BNS du taux plancher de change EUR/CHF a une incidence directe sur les prix de l'électricité en Suisse. ▾

Par ailleurs, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a poursuivi la discussion du projet de Stratégie énergétique 2050. A l'instar du Conseil des Etats, elle a estimé nécessaire de mettre en place des aides financières ciblées destinées à soutenir temporairement la grande hydraulique en difficulté. FMV, aux côtés d'autres acteurs de la branche et en coordination avec le service cantonal compétent, s'est impliquée dans ces débats. En effet, une position cohérente en vue d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie de la Confédération, dont la sortie du nucléaire, suppose un soutien adéquat à la grande hydraulique, actuellement en difficulté, alors qu'elle représente 60% du mix énergétique national annuel.

En raison du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, le 4 décembre 2015, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a décidé de réduire la rémunération garantie des investissements réalisés dans les réseaux électriques (taux d'intérêt WACC). Ce WACC passera de 4.7% à 3.83% à partir de 2017. Les propriétaires de réseaux de distribution seront principalement impactés par cette décision.

En ce qui concerne les lignes à très haute tension (THT), l'Office fédéral de l'énergie a validé, en janvier 2015, un projet remanié du tronçon Chamoson-Chippis de la ligne aérienne THT tenant compte des exigences du Tribunal fédéral. Ce projet, nécessaire au transport de l'électricité produite en Valais, notamment l'aménagement de pompage-turbinage de Nant de Drance, suscite toutefois toujours de fortes résistances.



Au niveau du canton, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) a mis en consultation un avant-projet de révision de la loi sur les Forces hydrauliques et de la Loi sur les Forces Motrices Valaisannes (LFMV) visant à garantir aux collectivités publiques une plus grande maîtrise des capacités hydroélectriques sises en Valais. Début 2016, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le message et le projet de révision qui intègre les principales remarques faites dans le cadre de la consultation. Selon l'état actuel de ce processus législatif, FMV est amenée à devenir l'acteur valaisan de référence et à assumer une fonction d'intégrateur pour la chaîne de valeur ajoutée de la force hydraulique.

#### Faits marquants pour FMV en 2015

En dépit d'un environnement difficile, FMV a pu remplir sa mission et atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Des conditions hydrologiques favorables et une bonne disponibilité des aménagements se sont matérialisées par une production supérieure de 4.3% à la moyenne multiannuelle.

FMV a poursuivi l'avancement de ses projets. Certains d'entre eux ont nettement progressé. C'est le cas notamment de l'aménagement Gletsch-Oberwald, dont FMV est maître d'ouvrage, une première. Le permis de construire a été délivré en janvier 2015 et les travaux ont débuté en mai, initiant ainsi un programme d'investissement de 65 MCHF sur trois ans.

En ce qui concerne l'aménagement Chippis-Rhône, trois recours ont été déposés contre la concession accordée par le Canton du Valais à FMV en 2014.

En août 2015, le Tribunal cantonal a rejeté, pour l'essentiel, ces recours. Les organisations de défense de l'environnement ont cependant porté ce dossier devant le Tribunal fédéral. La procédure est toujours en cours.

### ► La Stratégie « Force Hydraulique » du Canton prévoit un renforcement du rôle de FMV dans la gestion de la principale ressource naturelle du Valais. ▲

Parallèlement, FMV a, au terme de cinq ans d'études environnementales fouillées, finalisé le dossier du « Suivi scientifique du Rhône de Finges » (SSRF). Le rapport final a été déposé auprès du Canton en octobre 2015. Il permettra au Conseil d'Etat de fixer les débits de dotation définitifs en 2016.

Pour ce qui est de Nant de Drance, la phase d'excavation des galeries et des cavernes est achevée et, en 2015, les travaux de chaudronnerie et d'électromécanique ont été effectués selon le planning prévu. En mars 2015, le Conseil d'administration de Nant de Drance SA a, comme prévu, procédé à une augmentation de

son capital-actions à laquelle FMV a pris part au prorata de sa participation.

FMV a accentué ses partenariats avec les distributeurs valaisans. L'accord signé en 2013 avec énergies sion région (esr) s'est concrétisé en 2015 et, dans ce cadre, FMV a également conclu en août 2015 un contrat avec la Ville de Sion en vue de la gestion de son portefeuille de production. Elle a aussi finalisé un contrat de gestion globale avec Sierre-Energie SA (SIESA) pour la période 2016-2019.

FMV a par ailleurs poursuivi ses collaborations avec ses partenaires en Valais dans le cadre du Groupe-bilan qu'elle a fondé.

### ► FMV a accentué ses partenariats avec les distributeurs valaisans. ▲

FMV a tenu son Assemblée générale ordinaire le 2 juin 2015 à Sion. Suite à la fin de mandat de MM. Oggier, Perruchoud, Rausis et Zurbriggen, quatre nouveaux membres du Conseil d'adminis-

tration, MM. Bürgin, Morand, Salamin et Z'Brun, ont été élus. Le Conseil d'Etat du Valais a renouvelé pour une période de deux ans le mandat de son représentant au sein du Conseil d'administration, M. Gross. Ce dernier, confirmé en tant que Président du Conseil d'administration, a présenté aux actionnaires un exposé sur le thème : « FMV aujourd'hui, FMV demain ». ▲

▼ Mon métier,  
c'est de former  
les collaborateurs  
et les jeunes. ▲



**Nom:** Bisex  
**Prénom:** Vincent  
**Age:** 37 ans  
**Fonction:** responsable des Ressources humaines

# FORMER

◀ Noël Brhane, apprenti électricien  
de réseau à Chalais

## FMV encourage et soutient la formation des collaborateurs, à tous les niveaux. ▲

**Responsable des Ressources humaines (RH) depuis 2011, Vincent Biselx s'occupe notamment de la formation des collaborateurs et des jeunes. Entretien croisé avec Noël Brhane, apprenti électricien de réseau de 16 ans.**

**Parmi les divers mandats du service des RH figure la formation. En quoi consiste-t-elle ?**

**VB** – FMV est une entreprise qui encourage et soutient la formation des collaborateurs, à tous les niveaux. Le personnel suit régulièrement des formations portant notamment sur la sécurité au travail, élément essentiel dans notre secteur d'activité. Dans le domaine technique, les employés peuvent s'inscrire à des formations continues; c'est motivant pour eux, car cela leur permet de maintenir leurs compétences au meilleur niveau. D'autre part, nous proposons également des formations certifiantes aux collaborateurs qui souhaitent évoluer dans leur carrière et obtenir un brevet fédéral ou un master.

**Vous favorisez aussi l'apprentissage des jeunes ?**

**VB** – Oui, nous employons actuellement un apprenti électricien de réseau et deux stagiaires MPC au sein des départements Finances et Gestion et Commercialisation. Nous offrons également, selon les opportunités, la possibilité à des étudiants de faire leur travail de diplôme dans l'entreprise, notamment au département Production.

**Noël Brhane, vous êtes cet apprenti électricien de réseau. En quoi consiste votre travail ?**

**NB** – Je m'occupe de l'entretien du réseau haute tension. Mes journées sont variées. Outre mon rôle principal d'électricien de réseau, il faut parfois faire du débroussaillage ou du bûcheronnage lorsqu'un arbre est tombé sur une ligne ou, quand il y a un problème, monter sur un pylône pour voir ce qu'il s'est passé. Je travaille aussi occasionnellement dans les stations de transformation.



Une entreprise comme la nôtre doit avoir un rôle responsable et citoyen envers les jeunes. ▲

**Vincent Biselx**, responsable des Ressources humaines

**Qu'est-ce que cet apprentissage vous apporte ?**

**NB** – J'apprends tous les jours. J'ai un formateur et des collègues qui prennent du temps pour moi et qui me suivent bien.

**Pourquoi FMV s'attache-t-elle à former des jeunes ?**

**VB** – Une entreprise comme la nôtre doit avoir un rôle responsable et citoyen envers les jeunes, leur offrir la possibilité de se former chez nous et de développer leurs compétences pour ensuite trouver un emploi intéressant dans notre secteur d'activité ou au sein de l'économie valaisanne. Il s'agit donc d'assurer la relève de la profession.

**L'entreprise y trouve aussi son compte ?**

**VB** – Oui, quand nous formons quelqu'un dès le départ, cela nous permet d'avoir un employé qualifié et habitué à notre façon de fonctionner. Bien sûr au début, cela demande des efforts mais, au bout d'un certain temps, les apprentis ou les stagiaires deviennent de plus en plus autonomes et amènent un dynamisme important à l'entreprise.

**Noël Brhane, vous aimeriez trouver plus tard un emploi chez FMV ou un autre acteur de la branche ?**

**NB** – Oui, cela me plairait, car être électricien de réseau permet de travailler à l'extérieur et de voyager dans tout le Valais. C'est un métier d'action, ce que j'apprécie particulièrement. ▲



## ACTIVITÉS

# PRODUCTION

**Producteur d'électricité d'origine hydraulique, FMV a pour mission de contribuer à valoriser le patrimoine hydroélectrique des collectivités publiques.**

En exploitant la force motrice de l'eau, FMV produit une énergie indigène, propre, renouvelable, prévisible et flexible. Ses activités s'inscrivent dans l'esprit du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Outre son propre parc de production, FMV a des participations dans différents aménagements hydroélectriques valaisans, en partenariat avec d'autres acteurs de la branche.

FMV participe également au développement des nouvelles énergies renouvelables (NER).

La production hydroélectrique de FMV en chiffres :

**24** centrales hydroélectriques

une production annuelle moyenne de **1** TWh

**10%** de la production hydroélectrique valaisanne

**30%** de la consommation valaisanne

**50%** de la production hydroélectrique valaisanne en mains valaisannes

Les besoins de **230 000** ménages (base 4500 kWh/an)

▾ La production du Groupe FMV a été supérieure de 4.3% à la moyenne multiannuelle. ▲

### La production hydroélectrique 2015

Les conditions climatiques et météorologiques de 2015 ont été favorables à la production hydroélectrique. Au niveau national et cantonal, la température moyenne en 2015 a été supérieure à la moyenne de référence.

Les aménagements hydroélectriques du Groupe FMV ont affiché une bonne disponibilité pendant l'exercice sous revue.

La production du Groupe FMV a atteint 1015 GWh en 2015, supérieure de 4.3% à la moyenne multiannuelle. ▲

## Aménagements FMV

### Hydroélectrique

---

**KW Aegina AG**

production totale: 162 GWh  
part production FMV: 56.7 GWh

**KW Merezzenbach AG**

production totale: 9 GWh  
part production FMV: 2.25 GWh

**Blinnenwerk AG**

production totale: 6.7 GWh  
part production FMV: 0.61 GWh

**Rhonewerke AG**

Ernen / Binn / Mörel  
production totale: 452 GWh  
part production FMV: 316.4 GWh

**Electra-Massa AG**

production totale: 564 GWh  
part production FMV: 65 GWh

**Energie Electrique du Simplon SA**

production totale: 238 GWh  
part production FMV: 6.4 GWh

**KW Täschbach AG**

production totale: 6.9 GWh  
part production FMV: 0.69 GWh

**KW Lötschen AG**

production totale: 310 GWh  
part production FMV: 108.5 GWh

**KW Dala AG**

production totale: 33 GWh  
part production FMV: 3.3 GWh

**Aménagement Chippis-Rhône**

production totale: 220 GWh  
exploité par FMV (100% FMV)

**FM Gougra SA**

production totale: 565 GWh  
part production FMV: 108.8 GWh

**FM Borgne SA**

production totale: 86 GWh  
part production FMV: 17.2 GWh

**Lizerne et Morge SA**

production totale: 160 GWh  
part production FMV: 32 GWh

**Centrale mini-hydraulique**

**Riddes \***  
production totale: 1 GWh  
(100% FMV)

**FM Orsières SA**

production totale: 104 GWh  
part production FMV: 10.4 GWh

**FM Sembrancher SA**

production totale: 54 GWh  
part production FMV: 5.4 GWh

**FM Martigny-Bourg SA**

production totale: 89 GWh  
part production FMV: 5.8 GWh

**Nant de Drance SA**

En construction

### Solaire photovoltaïque

---

**Forst Goms (Ernen) \***

production totale: 0.05 GWh

**Turnmatte/Turnhalle (Naters) \***

production totale: 0.11 GWh

**Schulhaus Mörel \***

production totale: 0.05 GWh

**Schulhaus Brigue \***

production totale: 0.17 GWh

**Vaparoid Tourtemagne \***

production totale: 0.58 GWh

**Emery-Epiney Sierre \***

production totale: 0.75 GWh

**FMV Chalais \***

production totale: 0.03 GWh

**Télécabine de Vercorin SA \***

production totale: 0.07 GWh

### Eolien

---

**Gries Wind AG \***

production totale: 1.8 GWh

### Pellets

---

**Valpellets SA**

production totale: 8588 tonnes

\* Installations au bénéfice de la RPC rétribution à prix coûtant Swissgrid

## ACTIVITÉS

# DISTRIBUTION

**FMV joue un rôle important dans la distribution suprarégionale à haute tension au travers de ses sociétés-filles. Elle contribue ainsi grandement à la sécurité d’approvisionnement électrique du canton du Valais.**

Par l’intermédiaire des sociétés Valgrid et B-Valgrid dont elle est actionnaire majoritaire, FMV déploie son activité principalement dans le domaine des réseaux de distribution suprarégionale à haute tension (65 kV). Ces réseaux sont essentiels pour faire le lien entre les lignes à très haute tension détenues par Swissgrid et les distributeurs régionaux d’électricité. FMV assure également un rôle d’interface avec de nombreux aménagements hydroélectriques répartis sur tout le territoire valaisan.

La distribution suprarégionale d’électricité de FMV, c’est :

**277** km de lignes aériennes 65 kV

**20** km de câbles souterrains 65 kV

**1** centre de conduite du réseau 65 kV pour l’ensemble du canton

**35** postes de transformation 65/16 kV

**5** postes de transformation 220/65 kV

FMV assure l’entretien, la maintenance et le renforcement du réseau de distribution suprarégionale en Valais. Elle met aussi ses compétences au service d’autres propriétaires de réseaux amont ou aval. FMV détient des participations dans deux sociétés régionales de distribution, SEIC Service Electrique Intercommunal SA à Vernayaz et EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG. Le Centre de conduite de FMV, situé à Chalais, surveille en permanence (24h/24 et 7j/7) une très grande partie du réseau à haute tension valaisan et plusieurs aménagements hydroélectriques qui y injectent leur production. Gérant et pilotant la production de ces installations en fonction de la consommation, cette unité assure en permanence l’équilibre du réseau électrique en Valais. Sa contribution est déterminante pour garantir la sécurité de l’approvisionnement du canton.

### Faits marquants 2015

Par l’intermédiaire de sa société-fille B-Valgrid, des discussions relatives à la reprise du réseau externe 65 kV de la Compagnie Industrielle de Monthey (CIMO) ont été menées à terme en 2015. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, B-Valgrid devient propriétaire et gestionnaire de ce réseau. Dans l’objectif d’intégrer l’ensemble des distributeurs connectés à son réseau de distribution suprarégionale, B-Valgrid a ouvert son capital-actions à Romande Energie Holding SA, à hauteur de 8%. Cela permettra aux deux sociétés d’intensifier leur collaboration opérationnelle, principalement dans la région du Chablais.

En ce qui concerne les principaux projets de Valgrid, la rénovation du poste 65 kV de Mörel a été achevée en 2015. Les transformateurs 65/16 kV d’Ulrichen et Saas ont été remplacés. En outre, pour B-Valgrid, le projet de renouvellement de la station 65/16 kV des Vorziers a été lancé. Au niveau législatif, la loi cantonale sur l’approvisionnement en électricité, adoptée par le Grand Conseil en décembre 2014, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2015. Elle confie au Conseil d’Etat le soin d’adopter les mesures incitatives nécessaires en vue de la mise en place d’une société cantonale chargée de l’exploitation du réseau électrique suprarégional. Cette loi devrait aider à l’unification de l’exploitation du réseau 65 kV et, à terme, à l’uniformisation du tarif sur l’ensemble du territoire valaisan. ▲

## ACTIVITÉS

# GESTION ET COMMERCIALISATION

**FMV est un prestataire confirmé de la valorisation de la production hydro-électrique. Elle assure la commercialisation de ses productions propres sur les marchés. Elle met également ses compétences et son expérience à la disposition des collectivités publiques et des autres acteurs du canton.**

FMV valorise sa production annuelle de plus d'1 TWh aussi bien auprès de ses clients (distributeurs d'électricité et clients industriels) que sur les marchés nationaux et internationaux. FMV est en mesure d'offrir à ses clients une gamme complète de produits et de services adaptés à leurs besoins spécifiques.

S'appuyant sur un solide savoir-faire en gestion énergétique et disposant des outils et processus éprouvés, FMV offre, grâce à ses compétences et son expérience, des prestations de qualité. Elle établit avec ses clients et avec les collectivités valaisannes des relations de partenariat et de confiance mutuelle.

### La commercialisation en 2015

FMV optimise son portefeuille de production propre en surveillant activement l'évolution des prix, en saisissant des opportunités et en procédant à des transactions permettant d'équilibrer ses positions.

Durant l'année écoulée, FMV a continué à élargir le cercle de ses clients en répondant aux appels d'offres de distributeurs et de grandes entreprises cantonales et extra-cantonales. FMV fournit à ses clients un service à la carte sous forme de produits énergétiques standard ou de produits structurés spécifiques. FMV participe activement au négoce international, principalement avec les pays voisins, dont l'Allemagne. Elle est également active sur les marchés à court terme.

Au travers de partenariats de gestion énergétique conclus avec des sociétés régionales de distribution et des communes, FMV apporte une contribution à la maîtrise des risques encourus par ces dernières tout en respectant sa propre stratégie de gestion des risques.

Le regroupement et l'optimisation de la gestion des productions devenant indispensables, FMV s'est fixé pour objectif de renforcer ses partenariats avec les distributeurs régionaux. Un accord signé en 2013 avec énergies sion région (esr) s'est concrétisé en 2015 par l'intégration des programmes de production et de consommation d'esr dans FMV. L'exercice 2015 se solde par un bilan

positif pour les deux partenaires. Suite à cet accord avec l'esr, en août 2015, FMV a conclu un contrat avec la Ville de Sion qui lui a confié la gestion de son portefeuille de production sur la base d'un profil de risque défini. Des discussions sont en cours avec d'autres communes actionnaires d'esr pour convenir de partena-

riats similaires. En outre, en octobre 2015, FMV a conclu un contrat de gestion globale avec Sierre-Energie SA (SIESA) pour la période 2016-2019. Fin 2015, des négociations ont aussi abouti avec CIMO Compagnie Industrielle de Monthey dont FMV reprendra la gestion énergétique en 2016.

Ces différents partenariats démontrent que FMV est reconnue comme un centre de compétences en matière de gestion et de commercialisation de l'électricité. FMV compte désormais élargir ce genre de collaborations.

Créé sous l'égide de FMV pour apporter aux clients de meilleures prestations à des prix concurrentiels, le Groupe-bilan Valais poursuit son activité. Il englobe environ 40% de la production hydroélectrique en mains valaisannes.

Les aménagements hydroélectriques de FMV sont certifiés par un organisme neutre et indépendant (TÜV SÜD), qui atteste que l'électricité qui y est produite est propre et renouvelable. ▲

▼ **FMV est reconnue comme un centre de compétences en matière de gestion et de commercialisation de l'électricité.** ▲



## ACTIVITÉS

# SUPPORT MANAGEMENT

**Pour mener à bien ses activités-clés qui consistent à produire, distribuer et commercialiser l'électricité, FMV s'appuie sur des services de support. Leurs prestations contribuent grandement à faire de la société un centre de compétences dans son domaine d'activité.**

### Finances

Le service Finances est chargé de la comptabilité, du contrôle de gestion, ainsi que de la gestion financière, des assurances et des risques. Il fournit des prestations d'analyses non seulement à FMV et à ses sociétés-filles, mais aussi à des tiers.

### Ressources humaines

Pour mener à bien ses missions, FMV s'appuie sur ses collaborateurs qui possèdent des compétences variées. Les Ressources humaines (RH) assurent la planification des besoins, la gestion des compétences, l'administration du personnel et le soutien aux collaborateurs. Les RH permettent aussi à FMV de remplir son rôle d'entreprise formatrice en accordant une attention particulière à la formation des collaborateurs ainsi que des stagiaires et apprentis.

### Informatique et infrastructure

Ce service est chargé de la gestion de l'infrastructure informatique et logistique nécessaires aux collaborateurs de FMV pour remplir leurs tâches. Il s'assure que FMV dispose de tous les outils performants indispensables à la gestion des données énergétiques qui constitue une part essentielle de son activité.

### Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable de l'administration générale de FMV. Il soutient les organes dirigeants dans leur fonction et assure la liaison entre les différents services. Il assume aussi l'administration de certaines sociétés-filles du Groupe dont FMV assure la gestion.

▾ Les services de support contribuent grandement à faire de la société un centre de compétences. ▲

### Communication

Ce service gère la communication interne et externe de FMV, ainsi que son image.

Par son intermédiaire, FMV soutient, au niveau cantonal, des activités destinées aux jeunes. Elle est notamment partenaire de Ski Valais depuis 2007, afin d'encourager la relève du ski alpin, ainsi que du FC Sion, club emblématique qui porte haut les couleurs valaisannes. ▲

## PROJETS

# CONSTRUIRE ET RÉHABILITER DES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

**Convaincue de l'avenir de l'énergie hydraulique, FMV poursuit ses investissements dans divers projets. Elle contribue ainsi à la sécurité de l'approvisionnement en électricité du Valais et de la Suisse, tout en apportant sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.**

FMV a notamment pour mission de valoriser le potentiel hydraulique du Rhône. Dans ce cadre, elle optimise la production d'installations existantes, participe à la construction d'une centrale de pompage-turbinage et poursuit son engagement dans les énergies renouvelables, afin d'augmenter et de diversifier son portefeuille énergétique.

## CENTRALES AU FIL DE L'EAU

### Gletsch-Oberwald

La future centrale, dont FMV est pour la première fois maître d'ouvrage, permettra de valoriser la chute du Rhône entre Gletsch et Oberwald. Elle aura une puissance de 14 MW et produira environ 41 GWh par an, ce qui correspond à la consommation annuelle de 9000 ménages. L'aménagement sera entièrement souterrain.

L'autorisation de construire a été délivrée en janvier 2015 par le Canton du Valais et les travaux ont débuté en mai. L'excavation des galeries principales et de la caverne de la centrale ainsi que les autres travaux sont en cours et se déroulent selon le planning prévu.

La mise en service de la centrale est prévue pour 2017. L'installation bénéficiera du système de rétribution à prix coûtant (RPC).

► **Construction de la centrale de Gletsch-Oberwald : FMV est pour la première fois maître d'ouvrage. ▲**

### Chippis-Rhône

En juin 2014, le Conseil d'Etat a accordé la nouvelle concession de droits d'eau à FMV et approuvé une convention fixant les modalités financières du transfert de l'aménagement Chippis-Rhône. Ces décisions ont été ratifiées par le Grand Conseil du Canton du Valais en septembre 2014.

Trois recours contre la décision d'octroi de la concession ont été déposés devant le Tribunal cantonal qui, pour l'essentiel, les a rejetés. Les points en suspens ont été portés devant le Tribunal fédéral. De ce fait, la concession n'est pas en force et FMV bénéficie actuellement d'une autorisation provisoire d'exploiter délivrée par le Canton du Valais.

En parallèle, le « Suivi scientifique du Rhône de Finges » (SSRF), mené conformément aux exigences du Canton, a été finalisé. Il s'agit d'un suivi de cinq ans mené par des experts reconnus. Le dossier a été déposé durant l'année sous revue, ce qui devrait permettre au Conseil d'Etat de fixer définitivement les débits de dotation.

Le chantier de la réhabilitation totale de la centrale de Pissevache est en cours.



Cet aménagement, qui produit annuellement 220 GWh, représente une part importante du portefeuille énergétique de FMV. Les installations étant situées à proximité de zones protégées, le projet de renouvellement de la concession prévoit aussi de nombreuses mesures de compensation environnementale afin d'améliorer la migration piscicole et la préservation de la nature et du paysage.

#### **Réhabilitation de la centrale de Bramois**

Cet aménagement a été mis en service en 1917 et sa réhabilitation s'impose. La société des Forces Motrices de la Borgne, dont FMV est actionnaire à hauteur de 20%, a confié à FMV le mandat de piloter le projet.

Le projet porte sur le remplacement des installations actuelles par deux groupes d'une puissance de 16 MW chacun, qui fourniront environ 86 GWh par an, soit la consommation annuelle d'approximativement 19 000 ménages.

Le démontage de la centrale a démarré en automne 2014. En 2015, les travaux ont rapidement avancé et, avant Noël, le montage du premier groupe était terminé. La mise en service de ce nouveau groupe est prévue pour le printemps 2016 et celle de l'ensemble de la centrale pour 2017.

#### **Réhabilitation de la centrale de Pissevache**

Construite au début du XX<sup>e</sup> siècle, la centrale de Pissevache a été mise hors service en 1997 pour des raisons de sécurité. FMV procède actuellement à son renouvellement complet et dispose à cette fin d'une autorisation de construire.

Le chantier a démarré en automne 2014 et, en 2015, les travaux de génie civil et ceux relatifs au remplacement de la conduite forcée se sont poursuivis à un rythme soutenu. Une fois installé un nouveau groupe de production, la centrale entrera en service au printemps 2016. Elle produira annuellement environ 5 GWh. Le projet bénéficie du système de rétribution à prix coûtant (RPC).

#### **Massongex-Bex-Rhône (MBR)**

Ce projet prévoit la construction d'une centrale hydro-électrique sur le Rhône dans la région de Massongex-Bex qui produira environ 75 GWh par an. Mené en partenariat avec Romande Energie et les Services Industriels de Lausanne, il a reçu le soutien des Cantons de Vaud et du Valais et a été reconnu d'importance nationale par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

En 2014, les caractéristiques du projet ont été adaptées afin de garantir sa conformité aux nouvelles exigences légales et sa compatibilité avec le projet de troisième correction du Rhône (PA-R3 2012). Sur la base du résultat encourageant de ces études et compte tenu du planning annoncé par R3 pour la mesure prioritaire du Chablais, les promoteurs du projet ont décidé, en février 2015, de poursuivre les démarches en vue de déposer une demande de concession en 2016. Par ailleurs, les discussions avec les communes riveraines se poursuivent. ▲

La future usine de pompage-turbinage de Nant de Drance sera l'une des plus puissantes d'Europe dans sa catégorie.



## POMPAGE-TURBINAGE

Le pompage-turbinage est l'une des ressources indispensables pour répondre à la demande croissante en énergie de réglage, pallier les irrégularités des productions issues des nouvelles énergies renouvelables (NER) et garantir la stabilité du réseau. Le Valais se prête particulièrement bien à l'installation de ce type d'aménagements.

### Nant de Drance

La future usine de pompage-turbinage de Nant de Drance, en cours de construction entre les barrages du Vieux-Emosson et d'Emosson, aura une puissance de 900 MW et offrira une capacité de régulation de 1800 MW, ce qui en fera l'une des plus puissantes centrales de ce type en Europe. Sa construction, sa mise en service et son exploitation sont assurées par la société Nant de Drance SA dont les actionnaires sont Alpiq (39%), les CFF (36%), les Services industriels de Bâle – IWB (15%) et FMV (10%).

▼ A Nant de Drance, les travaux de chaudronnerie et de montage des équipements électromécaniques ont avancé à un rythme soutenu. ▲

L'excavation et le bétonnage des cavernes et des galeries, de même que la surélévation du barrage du Vieux-Emosson sont achevés et, en 2015, les travaux de chaudronnerie et de montage des équipements électromécaniques ont avancé à un rythme soutenu. La mise en service de la centrale devrait se faire par étapes à partir de 2018.

### Riddes – Lac des Dix (RhôDix)

FMV poursuit des études en vue de pomper les eaux du Rhône entre Riddes et le lac des Dix, en collaboration avec Grande Dixence, propriétaire des installations. Conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux, il est

prévu d'aménager un bassin qui régulera les effets du marnage et qui pourrait aussi servir de réservoir pour alimenter le pompage des eaux. Ce projet a reçu le soutien du Conseil d'Etat.

La planification cantonale relative à la gestion des éclusées s'est poursuivie en 2015, avec pour objectif l'analyse des mesures constructives qui devront être réalisées dans la région de Riddes. ▲

## NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES (NER)

Conformément à ses axes stratégiques, FMV poursuit son engagement dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

En partenariat avec des acteurs locaux, elle participe au développement de parcs photovoltaïques. ▲

## GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

# AU CŒUR DE LA RÉUSSITE DE L'ENTREPRISE

### FMV a mis en place une politique performante de gestion des risques.

Les activités de FMV l'exposent à différents risques, qu'elle maîtrise grâce à une gestion globale et proactive. Ainsi, elle intègre une réflexion sur les risques à toutes ses décisions importantes, qu'elles concernent la stratégie, la conduite des projets ou les activités opérationnelles.

La production, la distribution, la gestion et le commerce de l'électricité sont en effet soumis aux aléas des variations du prix de l'électricité, du taux de change et des conditions climatiques qui influent sur le volume de sa production propre. La société est en outre confrontée au risque d'insolvabilité des contreparties et à celui lié aux procédures.

### Une politique réévaluée chaque année

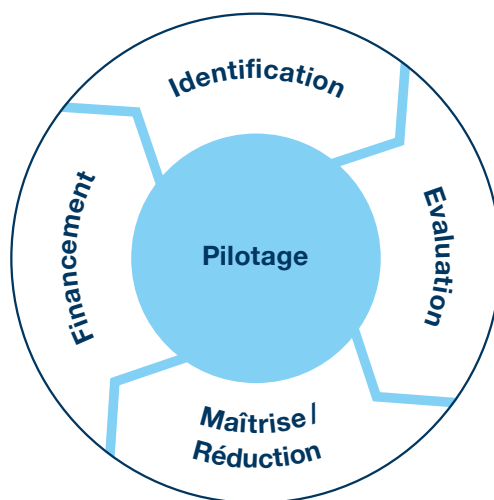
Pour y faire face, FMV a adopté une politique de gestion des risques qui est définie par le Conseil d'administration et qui est réévaluée chaque année. Un processus de revue périodique permet à FMV de répondre aux risques identifiés et de servir ses clients de façon durable.

### Une organisation efficace

L'organisation de la gestion des risques est confiée au Comité de risque, une délégation spécialisée du Conseil d'administration. Sur le plan opérationnel, elle est placée sous la responsabilité d'un membre de la Direction qui coordonne son action avec les répondants spécialisés au sein de chaque département.

### Un processus en cinq étapes

Au sein du Groupe FMV, la gestion des risques fait l'objet d'un processus standardisé comprenant cinq étapes :



### Un contrôle permanent

Le Système de contrôle interne (SCI) mis en place par FMV traite des risques opérationnels, en se concentrant sur les objectifs de reporting financier. Il garantit que la comptabilité et les états financiers sont tenus sur une base fiable.

Dans le cadre du SCI, les comptes importants des états financiers ainsi que les processus qui les influencent ont été analysés et documentés. Les risques ont été identifiés et des contrôles adéquats ont été instaurés. Les processus et les contrôles sont testés, revus et au besoin adaptés périodiquement. En outre, l'organe de révision vérifie régulièrement l'adéquation du SCI avec la situation de l'entreprise.

### La sécurité de ses collaborateurs et la fiabilité de ses installations sont au cœur des préoccupations de FMV.

#### Encadrement du travail et formation

La santé et la sécurité de son personnel et de ses prestataires constituent une priorité pour FMV. Elle a mis en place une organisation du travail et un encadrement appropriés. Entreprise formatrice, FMV offre également des formations continues à ses collaborateurs. Cette approche, qui implique tous les acteurs concernés, est constamment améliorée. FMV est certifiée OHSAS 18001, norme attestant que l'entreprise s'attache à préserver la santé de ses collaborateurs et à garantir leur sécurité.

▾ Les activités de FMV l'exposent à différents risques qu'elle maîtrise grâce à une gestion globale et proactive, réactualisée chaque année. ▲

Pour mener à bien cette politique, FMV a mis en place une Commission de sécurité et santé, dans laquelle ses collaborateurs sont représentés par un délégué de la commission du personnel. Elle dispose en outre d'un chargé de sécurité qui assure la gestion et le suivi de la formation et de la sensibilisation des collaborateurs, ainsi que des sous-traitants. Il surveille et coordonne les mesures à prendre en matière de sécurité des personnes sur leur lieu de travail.

#### Sûreté des installations

Vigilante en ce qui concerne la fiabilité de ses aménagements, FMV a élaboré un système efficace d'interventions, de contrôles et d'échanges d'informations entre les partenaires et prestataires concernés. Elle a aussi confié à son service de gestion d'actifs la définition de standards de sécurité et de qualité.

HYDRO Exploitation, qui assure l'exploitation et la maintenance des aménagements hydroélectriques de FMV, a elle aussi mis en place des systèmes performants de management, tant dans le domaine de qualité que dans celui de l'environnement. Cette entreprise intègre aussi dans ses activités la gestion des risques et elle est attentive aux questions relatives à la santé du personnel et à la sécurité. FMV veille au maintien des systèmes de sécurité de son sous-traitant. ▲



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

# AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE

**Consciente de sa responsabilité, FMV s'engage à maîtriser les impacts environnementaux de ses activités et à tenir compte des contraintes économiques et sociétales.**

### Production durable

Grâce à ses aménagements hydroélectriques, FMV produit uniquement de l'électricité d'origine renouvelable. Les aménagements sont au bénéfice du label TÜV SÜD, décerné par un organisme indépendant qui atteste qu'ils sont à échelle humaine, intégrés dans le milieu naturel et respectueux des principes du développement durable.

### Management de la qualité

Soucieuse de garantir la qualité de ses prestations, FMV a par ailleurs mis en place son Système de management intégré (SMI) qui est certifié ISO 9001 (norme couvrant divers aspects du management de la qualité).

### Entreprise valaisanne citoyenne et performante

FMV est labellisée « Valais Excellence » qui distingue les entreprises valaisannes performantes, citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services.

Acteur-clé de la politique énergétique cantonale, FMV joue un rôle important dans la valorisation du patrimoine hydraulique des collectivités valaisannes. Elle contribue de manière significative à la sécurité de l'approvisionnement en électricité du Valais et au développement économique du Canton.



### Respect de l'environnement

Consciente des enjeux liés à ses activités, FMV agit de manière responsable dans le domaine de l'environnement. Elle s'est dotée d'un Système de management environnemental (SME) certifié par la norme ISO 14001, ainsi que d'un Système de management de l'énergie (SMé) conforme à la norme ISO 50001 (qui atteste d'une gestion efficace de sa propre consommation de l'énergie). Tous ces certificats ont été confirmés en 2015.

La Direction veille à ce que l'organisation dispose des ressources nécessaires pour établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer les SME et SMé.

FMV a pris l'engagement de maîtriser les impacts environnementaux de ses activités. A cette fin, elle s'attache à ménager et préserver l'environnement en tenant compte des contraintes économiques et sociétales. Elle veille aussi à prévenir les risques de pollution, à réduire sa production de déchets et à les recycler. Par ailleurs, elle s'efforce de maîtriser sa consommation énergétique et de diminuer sa dépendance aux énergies fossiles.

▸ La volonté de FMV de respecter l'environnement se traduit par des actions concrètes. ▲

Cette volonté de respecter l'environnement se traduit par des actions concrètes :

- Dans le cadre du projet Gletsch-Oberwald, FMV a mis en place un groupe de suivi qui lui permet de collaborer avec les organisations environnementales et autres tiers. Par ailleurs, FMV s'est engagée à réaliser des mesures de compensation environnementales : la

zone alluviale à l'aval de la restitution sera revitalisée et le débit de dotation du Rhône sera supérieur aux exigences légales, afin d'améliorer l'aspect paysager et l'attrait touristique du site.

- FMV a réalisé des aménagements naturels sur les sites de l'installation hydroélectrique de Chippis-Rhône. Cela lui vaut d'être certifiée « Natur & Wirtschaft », label remis par la Fondation Nature et Economie.
- Soucieuse d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre, FMV a équipé ses bâtiments administratifs de panneaux solaires qui génèrent l'équivalent d'environ 15% de la consommation propre de ses locaux. L'entreprise s'est par ailleurs dotée de véhicules à basse consommation, en particulier d'une voiture électrique et d'une voiture hybride. ▲

▼ Mon métier,  
c'est de construire  
et réhabiliter  
des ouvrages  
hydroélectriques. ▲



Nom: Dussex  
Prénom: Blaise  
Age: 45 ans  
Fonction: chef du projet Gletsch-Oberwald

# CONSTRUIRE

◀ Montage du tunnelier à l'entrée de la galerie d'accès de la centrale d'Oberwald.

► C'est une chance de pouvoir construire une centrale hydro-électrique de sa planification à sa mise en service. ▲



**Blaise Dussex est chef de projet de la construction de l'aménagement de Gletsch-Oberwald et de la réhabilitation de la centrale de Bramois. Un véritable défi, mais aussi une source de motivation pour cet ingénieur en génie civil de 45 ans.**

**Vous êtes chef du projet Gletsch-Oberwald, dont FMV est maître d'ouvrage.**

**Pour vous, quels sont les principaux défis ?**

C'est un challenge du point de vue de l'ingénierie, mais aussi sur le plan organisationnel. Dans un tel projet, il ne suffit pas de creuser des galeries ou d'installer une turbine. Il faut se préoccuper du raccordement au réseau électrique et se soucier aussi de l'environnement au sens large du terme: prendre en compte l'écologie, collaborer avec les communes concernées et avec les riverains qui exploitent une zone touristique. C'est donc un défi technologique, économique et humain.

**C'est la première fois que vous êtes chef de projet ?**

Je l'ai déjà été, mais jamais encore pour un projet de cette ampleur. C'est très motivant. C'est une chance, car on n'a pas souvent l'occasion de pouvoir construire une centrale hydroélectrique de sa planification à sa mise en service.

**Quelles compétences faut-il avoir pour mener à bien un tel projet ?**

Il faut bien sûr avoir des compétences techniques et, en tant qu'ingénieur, je les ai acquises par ma formation et mon expérience. Il faut aussi avoir de la curiosité et une grande ouverture d'esprit pour trouver les solutions aux problèmes qui se présentent. Il faut en outre des compétences humaines et de gestion, dans un esprit interdisciplinaire.

**Quelques mots sur l'équipe qui vous entoure ?**

Oui. A l'interne, nous travaillons avec des collaborateurs des

► FMV se donne les moyens nécessaires pour mener à bien de manière professionnelle ses projets. ▲

**Blaise Dussex**, chef du projet Gletsch-Oberwald

départements Production et Réseaux, avec des financiers et des juristes, ainsi qu'avec les membres de la Direction. D'autre part, nous nous appuyons sur des bureaux d'ingénieurs externes pour les aspects techniques, mais aussi sur des spécialistes de l'environnement, de la géologie, de la géodésie et de la sécurité, y compris pour ce qui concerne les risques d'avalanche, puisque le chantier est situé en altitude.

**Vous disposez donc de toute la logistique nécessaire pour mener à bien ce projet ?**

En effet. Pour Gletsch-Oberwald comme pour la rénovation de la centrale de Bramois, FMV se donne les moyens logistiques et financiers nécessaires pour mener à bien de manière professionnelle ses projets et elle met à disposition tout le personnel compétent.

**Qu'est-ce que ce travail vous apporte sur le plan professionnel ?**

De nombreuses connaissances dans des domaines autres que celui de la technique pure et des échanges humains avec des personnes pratiquant différents métiers. L'aspect pluridisciplinaire est très enrichissant.

**Et du point de vue personnel ?**

En allant fréquemment sur le chantier, j'ai découvert la région de la source du Rhône et sa population. J'espère aussi que cela m'amènera à améliorer sensiblement mon allemand (*rire*). ▲

# FMV EN STRUCTURE

# ACTIONNARIAT

## Résumé de l'actionnariat (Etat au 31.12.2015)

Actions type «A»	Nombre
a) Canton du Valais	1 020 000
<b>Total type «A»</b>	<b>1 020 000</b>

Actions type «B»	Nombre
b) Communes et bourgeoisies	697 865
c) Sociétés régionales de distribution	180 034
d) Autres	80 000
e) Actions propres	22 101
<b>Total type «B»</b>	<b>980 000</b>
<b>Total types «A» et «B»</b>	<b>2 000 000</b>

## Liste des actionnaires

Actions type «A»	Nombre	%
a) Canton du Valais	1 020 000	51.000
<b>Total type «A»</b>	<b>1 020 000</b>	<b>51.000</b>

Actions type «B»	Nombre	%
<b>b) Communes et bourgeoisies</b>		
(Les bourgeoisies sont mentionnées spécialement)		
Agettes, Les	590	0.030
Anniviers	23 369	1.168
Arbaz	868	0.043
Ardon	5 010	0.251
Ausserberg	833	0.042
Ayent	9 289	0.464
Bagnes	58 315	2.916
Baltschieder	929	0.046
Bellwald	67	0.003
Binn	2 617	0.131
Blatten	520	0.026
Bourg-Saint-Pierre	4 363	0.218
Bovernier	5 822	0.291
Bürchen	1 405	0.070
Chalais	4 357	0.218
Chamoson	3 829	0.191
Champéry	2 962	0.148
Charrat	2 274	0.114
Chermignon: Bourgeoisie	4 970	0.249
Chippis	7 772	0.389
Collombey-Muraz	5 200	0.260
Collombey-Muraz: Bourgeoisie	1 379	0.069
Collonges	1 154	0.058
Conthey	10 895	0.545
Dorénaz	731	0.037
Eggerberg	408	0.020
Eischoll	793	0.040
Eisten	14 201	0.710
Embd	2 466	0.123
Ernen	4 717	0.236
Evionnaz	200	0.010

Actions type «B» (suite)	Nombre	%
Evolène	21 882	1.094
Ferden	2 540	0.127
Fiesch	2 666	0.133
Fieschertal	5 446	0.272
Finhaut	900	0.045
Fully	7 843	0.392
Grächen	6 847	0.342
Grafschaft	141	0.007
Grimisuat	2 448	0.122
Grône	2 353	0.118
Hérémence	16 662	0.833
Icogne	4 162	0.208
Icogne : Bourgeoisie	1 202	0.060
Isérables	1 825	0.091
Kippel	1 078	0.054
Lalden	878	0.044
Lax	687	0.034
Lens	5 606	0.280
Leukerbad	4 695	0.235
Leytron	3 813	0.191
Liddes	5 289	0.264
Martigny	16 999	0.850
Martigny-Combe	5 911	0.296
Massongex	1 629	0.081
Miège	1 187	0.059
Mollens	1 155	0.058
Montana	4 797	0.240
Monthey	35 734	1.787
Mont-Noble	4 042	0.202
Münster-Geschinen	2 497	0.125
Naters : Bourgeoisie	2 670	0.134
Nendaz	16 132	0.807
Niedergesteln	601	0.030
Niederwald	246	0.012
Obergoms	3 433	0.172
Orsières	19 193	0.960
Port-Valais	3 486	0.174
Randa	7 693	0.385
Randogne	5 233	0.262
Raron	2 466	0.123
Reckingen-Gluringen	1 932	0.097
Riddes	4 325	0.216
Saas-Almagell	6 122	0.306
Saas-Balen	4 659	0.233
Saas-Fee	6 097	0.305
Saas-Grund	4 459	0.223
Saillon	2 573	0.129
Salgesch	1 974	0.099
Salvan	100	0.005
Savièse	8 764	0.438
Saxon	5 498	0.275
Sembracher	8 312	0.416
Sierre	28 310	1.416
Sion	56 817	2.841
Stalden	7 637	0.382

Actions type «B» (suite)	Nombre	%
Staldenried	3 323	0.166
Saint-Gingolph	1 155	0.058
Saint-Léonard	2 703	0.135
Saint-Martin	8 780	0.439
Saint-Maurice	8 958	0.448
St. Niklaus	21 856	1.093
Täsch	5 244	0.262
Törbel	1 404	0.070
Trient	1 000	0.050
Troistorrents	8 084	0.404
Unterbäch	1 121	0.056
Val-d'Illicz	2 156	0.108
Venthône	1 238	0.062
Vernayaz	5 898	0.295
Vérossaz	461	0.023
Vétroz	7 107	0.355
Vex	5 929	0.296
Veyras	1 419	0.071
Veysonnaz	760	0.038
Vionnaz	3 175	0.159
Visp	24 130	1.207
Visperterminen	2 337	0.117
Vollèges	3 580	0.179
Vouvry	6 436	0.322
Wiler	889	0.044
Zeneggen	457	0.023
Zwischbergen	3 114	0.156
Zwischbergen : Bourgeoisie	1 200	0.060
<b>Total</b>	<b>697 865</b>	<b>34.893</b>

#### c) Sociétés régionales de distribution

Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EWBN)	87 130	4.357
Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ)	35 050	1.753
Energiedienste Steg-Hohtenn AG (EDSH)	9 342	0.467
ReLL AG	33 512	1.676
Sinergy Commerce SA	7 500	0.375
Sinergy Infrastructure SA	7 500	0.375
<b>Total</b>	<b>180 034</b>	<b>9.002</b>

#### d) Autres

Dépôt de l'Etat du Valais / BCV	80 000	4.000
<b>Total</b>	<b>80 000</b>	<b>4.000</b>

#### e) Actions propres

FMV SA	22 101	1.105
<b>Total</b>	<b>22 101</b>	<b>1.105</b>

---

**Total type «B»** **980 000** **49.000**

---

**Total types «A» et «B»** **2 000 000** **100.000**

## ORGANISATION

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le Conseil d'administration de FMV est composé de 11 membres, dont 5 sont désignés par le Conseil d'Etat.**

Le Conseil d'administration a mis en place trois comités spécialisés permanents :

- 1) le comité stratégique a pour mission l'examen et l'élaboration de la stratégie du Groupe FMV;
- 2) le comité de risque étudie et propose au Conseil d'administration une politique de gestion des risques;
- 3) le comité d'audit analyse et surveille le domaine financier du Groupe FMV. ▲

Expiration  
des mandats  
à l'Assemblée  
générale

Expiration  
des mandats  
à l'Assemblée  
générale

<p><b>1. Pascal Gross, Président *</b> Ingénieur civil EPFL-SIA, Saint-Maurice Président du comité stratégique Membre du comité de risque</p>	2017	<p><b>6. Evelyne Epiney Savioz *</b> Experte en finances et controlling, Sierre Membre du comité d'audit</p>	2016
<p><b>2. Renato Kronig, Vice-président *</b> Avocat-notaire, Brigue-Glis Président du comité d'audit</p>	2016	<p><b>7. Marc-Henri Favre</b> Maîtrise bancaire, président de Martigny Membre du comité d'audit</p>	2016
<p><b>3. Damien Métrailler, Vice-président *</b> Directeur de filière et membre de la Direction générale Orif, président d'Evolène Président du comité de risque</p>	2017	<p><b>8. Marcel Maurer</b> Ingénieur EPFZ, président de Sion Membre du comité stratégique</p>	2016
<p><b>4. Christoph Bürgin</b> Président de Zermatt Membre du comité stratégique</p>	2018	<p><b>9. Jean-Pierre Morand</b> Avocat d'affaires, Verbier/Genève Membre du comité de risque</p>	2018
<p><b>5. Jean-Michel Cina *</b> Conseiller d'Etat, Salquenen Membre du comité stratégique</p>	2016	<p><b>10. Olivier Salamin</b> Vice-président de Sierre Membre du comité d'audit</p>	2018
		<p><b>11. Patrick Z'Brun</b> Entrepreneur, Salquenen Membre du comité de risque</p>	2018

\* Administrateurs désignés par le Conseil d'Etat





- |   |   |    |
|---|---|----|
| 4 | 1 | 8  |
| 5 | 2 | 9  |
| 6 | 3 | 10 |
| 7 |   | 11 |



## ORGANISATION

# DIRECTION

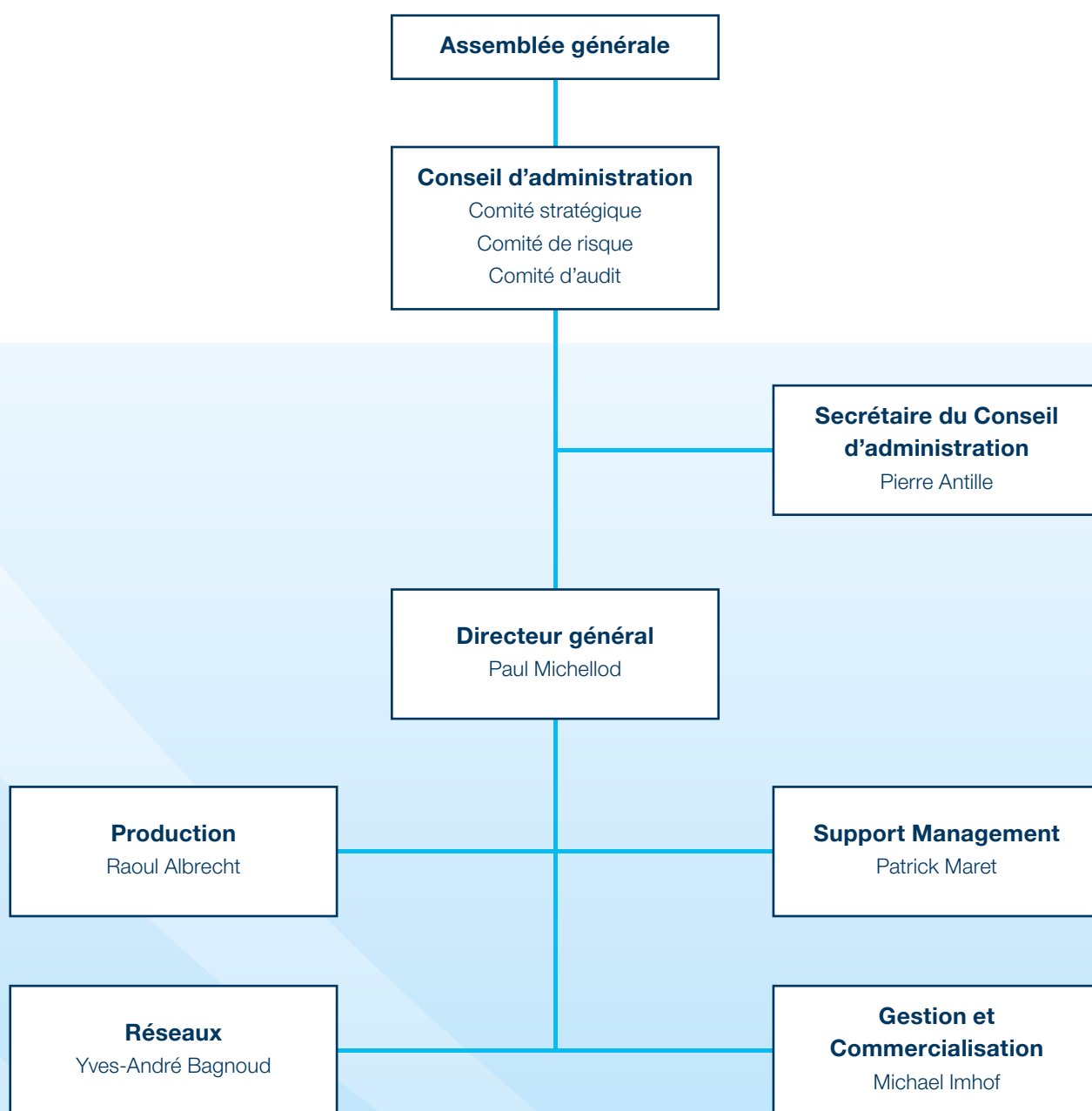
1	2
3	4
5	6



1. **Paul Michellod**  
Directeur général
2. **Patrick Maret**  
Membre de la Direction,  
responsable département  
Support Management
3. **Raoul Albrecht**  
Membre de la Direction,  
responsable département  
Production
4. **Michael Imhof**  
Membre de la Direction,  
responsable département  
Gestion et Commercialisation
5. **Yves-André Bagnoud**  
Membre de la Direction,  
responsable département  
Réseaux
6. **Pierre Antille**  
Secrétaire général

## ORGANISATION

## ORGANIGRAMME





## PARTICIPATIONS

# PRODUCTION

### PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°

Participation FMV   
 Production annuelle 

#### Rhonewerke AG

4

Capital-actions	CHF 24 000 000
Autre actionnaire	EnAlpin AG (30%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Ernen, Mörel, Binn
Bassins versants (apports)	Rhône, Binna
Participations	KW Aegina AG (50%), KW Lötschen AG (50%), FM Gougra SA (27.5%)

%  
**70**

GWh  
**843**



#### Kraftwerk Merezenbach AG

2

Capital-actions	CHF 500 000
Autre actionnaire	Elektrizitätswerk Obergoms AG (75%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Moos, Munster-Geschinen
Bassin versant (apports)	Merezenbach

%  
**25**

GWh  
**9**



#### Lizerne et Morge SA

13

Capital-actions	CHF 10 000 000
Autres actionnaires	Axpo Trading AG (50%), Commune de Sion (20%), Commune de Sierre (10%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Ardon
Bassins versants (apports)	Lizerne, Morge, Derbonne, Nétage

%  
**20**

GWh  
**160**



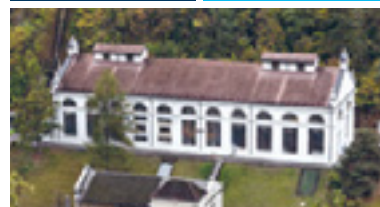
#### Forces Motrices de la Borgne SA

12



Capital-actions	CHF 8 000 000
Autres actionnaires	Grande-Dixence SA (29%), Commune de Saint-Martin (16.12%), Commune d'Héremence (15.61%), Commune de Vex (9.69%), Commune de Mont-Noble (8.59%), Commune de Sion (0.99%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Bramois, Sauterôt
Bassins versants (apports)	Borgne, Dixence

%  
**20**

GWh  
**86**

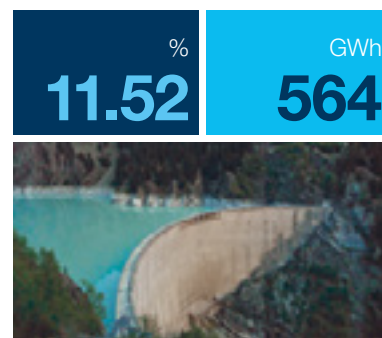


## PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°Participation FMV   
Production annuelle **Electra-Massa AG**

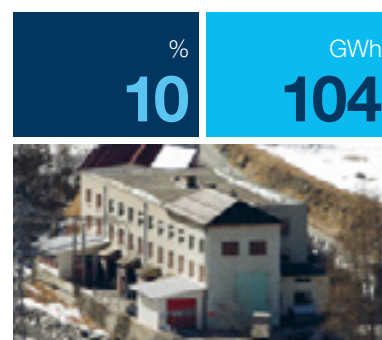
5

Capital-actions	CHF 20 000 000
Autres actionnaires	Alpiq Suisse SA (23.03%), BKW Energie AG (16.12%), IWB (14%), Axpo Power SA (13.81%), Alpiq AG (11.52%), Groupe E SA (10%)
Activité	Production hydroélectrique par accumulation
Aménagement	Bitsch
Bassin versant (apports)	Massa

**Compagnie des Forces Motrices d'Orsières – FMO SA**

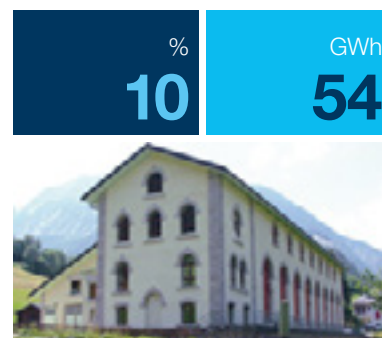
15

Capital-actions	CHF 2 000 000
Autres actionnaires	CIMO SA (58%), Commune de Liddes (16%), Commune d'Orsières (16%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Orsières, Niollet
Bassins versants (apports)	Dranse d'Entremont, Dranse de Ferret, Torrent de l'A, Reuse de Saleine

**Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA**

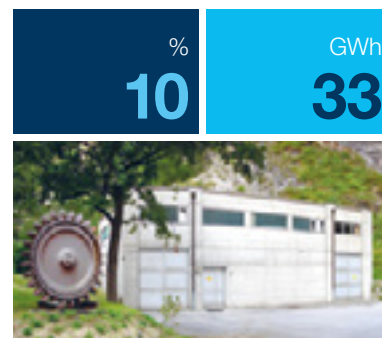
16

Capital-actions	CHF 6 000 000
Autres actionnaires	Commune d'Orsières (50.10%), Romande Energie Holding SA (20.60%), Commune de Sembrancher (19.30%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Sembrancher
Bassins versants (apports)	Dranse d'Entremont, Dranse de Ferret

**Kraftwerke Dala AG**

9

Capital-actions	CHF 6 000 000
Autres actionnaires	Commune d'Inden (39.80%), Commune d'Albinen (22.70%), Commune de Leuk (16.80%), Commune de Varen (8.90%), Commune de Leukerbad (1.80%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Dalaloch, Leuk
Bassin versant (apports)	Dala

**Kraftwerk Täschbach AG**

7

Capital-actions	CHF 2 500 000
Autres actionnaires	EWZ AG (30%), Bourgeoisie de Täsch (26%), Commune de Täsch (25%), Commune de Randa (9%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Täsch
Bassin versant (apports)	Täschbach



## PRODUCTION

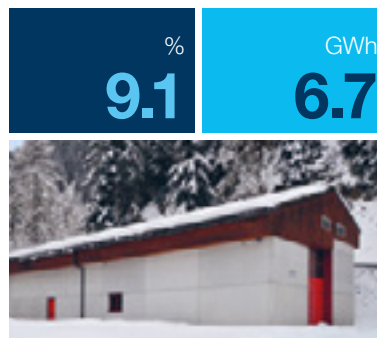
Emplacement sur la carte **n°**

Participation FMV **■**  
Production annuelle **■**

### Binnenwerk AG

**3**

Capital-actions	CHF 1 100 000
Autres actionnaires	Commune de Reckingen-Gluringen (40%), Actionnaires privés de Reckingen-Gluringen (19.1%), Axpo Power AG (9.1%), GWK AG (9.1%), EW Goms Holding AG (9.1%), Bourgeoisie de Reckingen-Gluringen (4.5%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Wannebode
Bassin versant (apports)	Blinna



### Forces Motrices de Martigny-Bourg SA

**17**

Capital-actions	CHF 3 000 000
Autres actionnaires	Commune de Bovernier (23.04%), Commune de Sembrancher (18.72%), Alpiq Suisse SA (18%), Commune de Martigny (17.22%), Commune de Martigny-Combe (15.58%), Commune de Vollèges (1.64%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Martigny-Bourg
Bassin versant (apports)	Dranse



### Energie Electrique du Simplon SA (EES)

**6**

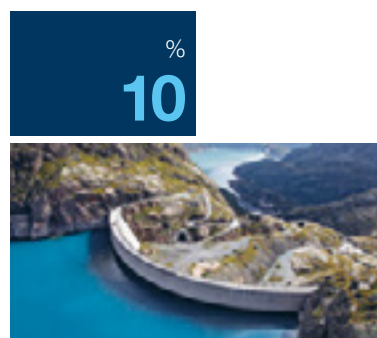
Capital-actions	CHF 8 000 000
Autres actionnaires	Alpiq Suisse SA (80.01%), EnAlpin AG (10.79%), EWBN AG (3.06%), Alpiq AG (1.90%), Actionnaires privés (1.56%)
Activité	Production hydroélectrique par accumulation
Aménagements	Gondo, Gabi, Tannuwald
Bassins versants (apports)	Grosswasser, Diveria



### Nant de Drance SA

**19**

Capital-actions	CHF 300 000 000
Autres actionnaires	Alpiq AG (39%), CFF (36%), Services industriels de Bâle IWB (15%)
Activité	Production hydroélectrique par pompage-turbinage
Aménagement	Nant de Drance
Bassin versant (apports)	Nant de Drance
Puissance installée	900 MW






### EOS Holding SA

Capital-actions	CHF 324 000 000
Autres actionnaires	Romande Energie SA (29.71%), Groupe E (23.09%), Ville de Lausanne (20.74%), SIG - Services industriels de Genève (20.39%)
Activités	Gestion participation dans Alpiq Nouvelles énergies renouvelables



## PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°Participation FMV   
Production annuelle **Aménagement Chippis-Rhône**

10

Exploitant	FMV
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Chippis
Bassin versant (apports)	Rhône

GWh  
**220****Gries Wind AG**

Capital-actions	CHF 1 500 000
Autres actionnaires	Commune d'Obergoms (35%), SIG (25%), Gombau AG (10%), Distributeurs haut-valaisans (10%), EnAlpin AG (5%), SwissWinds GmbH (5%)
Activité	Production électrique par énergie éolienne
Installation	1 éolienne pilote au lac de Gries (Nufenen)

%  
**10**GWh  
**1.8****Valpellets SA**

Capital-actions	CHF 3 000 000
Autre actionnaire	Usine de traitement des ordures du Valais central (UTO; 50%)
Activité	Production et commercialisation de granulés de bois (pellets)
Installation	1 centre de production basé sur le site industriel de l'UTO (Uvrier)
Ventes annuelles	8588 tonnes de pellets

%  
**50**

## PARTICIPATIONS

# TRANSPORT ET DISTRIBUTION

### TRANSPORT ET DISTRIBUTION

Participation FMV 

#### B-Valgrid SA

Capital-actions	CHF 12 000 000
Autres actionnaires	SEIC (20%), Sinergy Infrastructure SA (13%), Sogesa (8%), Commune de Fully (3%)
Activité	Distribution suprarégionale d'électricité 65 kV haute tension (HT)
Zone de desserte	Bas-Valais (entre Saint-Triphon et Siviez)

%  
**56**

#### Valgrid AG

Capital-actions	CHF 20 000 000
Autres actionnaires	EnAlpin AG (35%), EVWR AG (5.15%), EWBN AG (4.12%), EWZ AG (2.06%), ReLL AG (2.06%), EWO AG (0.51%), EW Goms Holding AG (0.10%)
Activité	Distribution suprarégionale d'électricité 65 kV haute tension (HT)
Zone de desserte	Haut-Valais (entre Chippis et Ulrichen)

%  
**51**

#### Swissgrid AG

Capital-actions	CHF 313 398 719
Autres actionnaires	Axpo (groupe) (31.84%), Alpiq (groupe) (30.26%), CKW AG (4.26%), BKW (groupe) (10.76%), EWZ (8.79%), autres (14.09%)
Activité	Réseau électrique suisse à très haute tension (THT)
Zone de desserte	Suisse

%  
**0.9**

#### SIRESO

Capital-actions	CHF 250 000
Autres actionnaires	CPEV (30.21%), CPCL (6%), CIP (7.69%), CPPEF (5.06%), RP (30.21%), ECA (2.74%), EOSH (3.11%), Groupe E (3.11%), REH (3.11%), esr (0.59%), SIE (0.67%), Viteos (0.67%), SIG (3.11%), ENERDIS (0.59%)
Activité	Société d'investissement pour l'acquisition d'actions de la société Swissgrid

%  
**3.11**

#### SEIC Service Electrique Intercommunal SA

Capital-actions	CHF 13 687 000
Autres actionnaires	Communes desservies (80%)
Activité	Distribution électrique
Zone de desserte	Communes : Ardon, Chamoson, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Isérables, Leytron, Massongex, Nendaz, Riddes, Saillon, Salvan, Saxon, Trient, Vernayaz, Vérossaz

%  
**20**

#### EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG

Capital-actions	CHF 2 200 000
Autres actionnaires	Communes (50%), Privés (49%)
Activité	Distribution régionale d'électricité 16 kV moyenne tension (MT) et production hydroélectrique
Zone de desserte	Haut-Valais (Brig – Rarogne oriental – Conches)

%  
**1**



## PARTICIPATIONS

EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS  
ET DIVERS

## EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS ET DIVERS

Participation FMV ■

**HYDRO Exploitation SA**

Capital-actions	CHF 13 000 000
Autres actionnaires	Grande-Dixence SA (34.96%), Alpiq Suisse SA (26.22%), Romande Energie Holding SA (7.60%), FM Gouggra SA (5%)
Activité	Centre de compétences en prestations de services (exploitation et maintenance d'aménagements hydroélectriques)

%  
**26.22**

**Crans-Montana Energies SA**

Capital-actions	CHF 1 000 000
Autres actionnaires	Commune de Lens (14.79%), Commune de Randogne (12.55%), Commune de Chermignon (11.83%), Commune de Montana (9.79%), Commune d'Icogne (1.02%), Commune de Mollens (1.02%), Association forestière de la Louable Contrée (10%), Association forestière de la Noble Contrée (6%), SOGAVAL SA (23%)
Activités	Production d'énergie thermique et électrique, distribution de chaleur à distance

%  
**10**

**Hydro-Rhône SA**

Capital-actions	CHF 100 000
Activité	Société sans activité opérationnelle

%  
**100**

**Alp-Hydro SA**

Capital-actions	CHF 100 000
Activité	Société sans activité opérationnelle

%  
**100**

▼ Mon métier,  
c'est de gérer le parc  
de production de  
FMV et de tiers. ▲



**Nom :** Imhof  
**Prénom :** Michael  
**Age :** 41 ans  
**Fonction :** membre de la Direction et responsable  
du département Gestion et Commercialisation

# VALORISER

◀ Gestionnaires des portefeuilles  
énergétiques FMV

► Nous valorisons  
notre énergie  
hydroélectrique  
en insistant sur le fait  
qu'elle est entièrement  
propre, indigène  
et renouvelable. ▲

**Economiste, Michael Imhof est membre de la Direction et responsable du département Gestion et Commercialisation (GeCom) depuis 2011. Ce département gère le portefeuille de FMV, mais aussi celui de tiers.**

**Le département GeCom s'occupe à la fois de la gestion du parc de production de FMV et de la commercialisation de l'électricité.**

**Cela recouvre donc des tâches très diverses ?**

Nous avons en effet des missions très différentes qui vont de l'analyse, nécessaire à l'optimisation des aménagements, à la facturation. Cela implique d'avoir des connaissances dans le domaine de la finance, comme dans celui de la technique. C'est pourquoi GeCom fait appel aux compétences non seulement d'économistes, mais aussi d'ingénieurs. En outre, dans la mesure où nous devons gérer de plus en plus de données, nous avons aussi besoin de spécialistes des technologies de l'information.

**Comment fait-on pour commercialiser l'électricité, alors que le marché est morose et incertain ?**

Le marché est tendu, c'est vrai, et les prix sont très bas. Nous essayons de valoriser au mieux notre électricité en insistant sur le fait qu'elle est entièrement indigène, propre et renouvelable, ce qui représente une plus-value. Par ailleurs, la flexibilité de notre parc de production nous permet de saisir des opportunités pour vendre notre électricité sur les marchés à court terme.

**En matière de gestion, quel est votre rôle ?**

Nous optimisons la gestion du portefeuille non seulement de FMV, mais aussi de tiers. Nous avons par exemple conclu un accord de partenariat avec énergies sion région (esr) et, dans le sillage, nous avons signé, en 2015, un contrat avec la Ville de Sion. Celle-ci nous a confié la tâche de gérer, quotidiennement, les risques de son portefeuille et d'optimiser sa production en la commercialisant sur différents marchés.



► La flexibilité de notre parc de production nous permet de saisir des opportunités pour vendre notre électricité sur les marchés à court terme. ▲

**Michael Imhof**, membre de la Direction et responsable du département Gestion et Commercialisation

**L'accord signé avec Sierre-Energie SA (SIESA) est-il différent ?**

Oui, car avec SIESA, nous avons signé en 2015 un contrat dit « full supply », c'est-à-dire « fourniture complète ». Cela signifie que l'on va gérer le portefeuille d'approvisionnement et fournir l'énergie d'ajustement. Le mandat inclut aussi la gestion du parc de production des communes actionnaires du distributeur. Il s'agit, comme pour la Ville de Sion, d'un contrat à moyen-long terme.

**Les partenariats avec des tiers sont-ils appelés à se développer dans les prochaines années ?**

Nous allons rechercher de nouveaux partenariats de longue durée avec des distributeurs du canton. Nous en avons déjà dans le Valais central et nous sommes en train de renforcer ceux que nous avons dans le Bas-Valais. Dans le futur, FMV souhaite consolider les collaborations actuelles et les développer. Ces partenariats sont importants pour FMV, car ils lui permettent d'atteindre une taille critique. Ensemble, nous sommes plus forts. ▲

# FMV EN CHIFFRES

## COMPTES ANNUELS

# PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Compte de résultat

L'exercice 2015 de FMV SA se solde par un bénéfice net de CHF 3 302 492.

### Proposition du Conseil d'administration

Le bénéfice au bilan s'établit comme suit au 31.12.2015 :

Report au début de l'exercice	CHF	1 993 072
Bénéfice de l'exercice	CHF	3 302 492
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>5 295 564</b>

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	0
Attribution à la réserve libre issue du bénéfice	CHF	0
Dividende de 3% sur le capital-actions nominal (*)	CHF	2 977 899
Report à compte nouveau	CHF	2 317 665
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>5 295 564</b>

(\*) Le dividende proposé est réparti comme suit :

CHF 1.98 par action nominative privilégiée A, soit	CHF	2 020 000
CHF 1.00 par action nominative ordinaire B, soit	CHF	980 000
Dividende retenu sur actions propres (art. 659a al. 1 CO)	CHF	-22 101
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>2 977 899</b>

**COMPTES ANNUELS**

# COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2015	2014
Ventes et échanges d'énergie	1	166 626 369	163 142 670
Autres produits d'exploitation		10 740 397	11 482 392
Prestations activées		1 262 561	948 131
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>178 629 327</b>	<b>175 573 193</b>
Achats et échanges d'énergie		- 128 078 035	- 121 025 250
Frais de personnel		- 12 819 829	- 12 130 018
Autres charges d'exploitation		- 14 953 978	- 17 704 869
<b>Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)</b>		<b>22 777 485</b>	<b>24 713 056</b>
Amortissements et corrections de valeur		- 6 125 530	- 6 685 389
<b>Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)</b>		<b>16 651 955</b>	<b>18 027 667</b>
Dividendes		4 955 363	8 602 983
Intérêts actifs		1 124 029	1 777 078
Charges financières		- 4 328 855	- 4 424 518
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>18 402 492</b>	<b>23 983 210</b>
Produits extraordinaires		—	—
Charges extraordinaires	2	- 12 500 000	- 13 500 000
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>- 12 500 000</b>	<b>- 13 500 000</b>
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>		<b>5 902 492</b>	<b>10 483 210</b>
Impôts sur le bénéfice	3	- 2 600 000	- 3 300 000
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 302 492</b>	<b>7 183 210</b>

## COMPTES ANNUELS

# BILAN

### ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2015		31.12.2014
<b>Actif circulant</b>				
Trésorerie et actifs cotés en Bourse	4	197 774 210		242 538 200
Créances sur ventes et prestations				
envers des tiers		16 973 195		12 957 856
envers des sociétés du Groupe		2 875 631	19 848 826	2 400 484
Autres créances à court terme	5			
envers des tiers		1 256 056		885 119
envers des sociétés du Groupe		30 766	1 286 822	30 766
Prêts à court terme	6			
à des tiers		885 000		—
à des sociétés du Groupe		41 575 000	42 460 000	30 525 000
Stocks			359 565	366 394
Actifs de régularisation	7		14 985 148	12 656 757
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>276 714 571</b>		<b>302 360 576</b>
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations financières	8			
Prêts à des tiers		12 333 759		13 225 216
Prêts aux sociétés du Groupe		6 150 000	18 483 759	15 775 000
Participations			90 378 960	94 011 172
Immobilisations corporelles			85 550 871	23 872 044
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>194 413 590</b>		<b>146 883 432</b>
<b>ACTIF</b>		<b>471 128 161</b>		<b>449 244 008</b>

## PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2015		31.12.2014	
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>					
Dettes sur achats et prestations					
envers des tiers		17 496 290		10 834 489	
envers des sociétés du Groupe		547 216	18 043 506	3 178 912	14 013 401
Dettes à court terme portant intérêt	9		—		—
Autres dettes à court terme			—		—
Passifs de régularisation			47 426 575		42 397 120
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>			<b>65 470 081</b>		<b>56 410 521</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>					
Dettes à long terme portant intérêt	9		—		—
Provisions					
Risques ouverture du marché	10	15 000 000		15 000 000	
Risques énergétiques	11	138 282 184		125 782 184	
Remploi	12	—		—	
Retours de concession	13	103 290 432	256 572 616	103 290 432	244 072 616
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>			<b>256 572 616</b>		<b>244 072 616</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Capital-actions	14	100 000 000		100 000 000	
Réserve légale issue du bénéfice		20 000 000		16 350 000	
Réserve libre issue du bénéfice		23 789 900		22 789 900	
Réserve pour actions propres	15	2 210 100		2 210 100	
Résultat au bilan					
Bénéfice reporté		1 993 072		2 437 761	
Bénéfice de l'exercice		3 302 492		7 183 210	
Propres parts du capital	15	-2 210 100	149 085 464	-2 210 100	148 760 871
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>149 085 464</b>		<b>148 760 871</b>
<b>PASSIF</b>			<b>471 128 161</b>		<b>449 244 008</b>



**COMPTES ANNUELS**

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2015	2014
Résultat annuel	3 302 492	7 183 210
Amortissements et corrections de valeur	6 125 530	6 685 389
Charges extraordinaires	12 500 000	13 500 000
Charges et produits non monétaires	-1 221 041	-916 229
<b>Cash-flow</b>	<b>20 706 981</b>	<b>26 452 370</b>
Variation des créances	-4 861 423	4 241 084
Variation des actifs de régularisation	-2 328 391	1 980 284
Variation des stocks	-34 691	59 508
Variation des dettes sur achats et prestations	4 030 105	744 515
Variation des passifs de régularisation	5 029 455	2 976 661
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>1 835 055</b>	<b>10 002 052</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>22 542 036</b>	<b>36 454 422</b>
Investissements immobilisations corporelles	-62 685 546	-4 813 381
Acquisition de participations	-67 788	-15 800 000
Nouveaux prêts octroyés	-32 106 250	-37 477 689
Remboursement de prêts	30 531 457	55 281 267
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-64 328 127</b>	<b>-2 809 803</b>
Paiement du dividende	-2 977 899	-2 977 899
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-2 977 899</b>	<b>-2 977 899</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>-44 763 990</b>	<b>30 666 720</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Au 01.01	242 538 200	211 871 480
Au 31.12	197 774 210	242 538 200
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-44 763 990</b>	<b>30 666 720</b>

## COMPTES ANNUELS

# ANNEXE AUX COMPTES 2015

### Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Le nouveau droit comptable a été appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

### Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

### Stocks

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

### Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent en principe sur les catégories suivantes :

Désignation	Années	Méthode
Immeubles	50	Linéaire
Installations de production au bénéfice de la RPC (rétribution à prix coûtant)	20-25	Linéaire
Centre de conduite	15	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire
Informatique	5	Linéaire
Véhicules/outillage	1	Linéaire

### Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2015 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

### Produits dérivés

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture du risque de change EUR/CHF sont comptabilisés comme suit : ceux couvrant une position au bilan sont comptabilisés à la valeur de marché et ceux couvrant des transactions futures sont évalués selon le principe du coût d'acquisition. Les produits dérivés évalués à la valeur de marché se montent à CHF 3 833 800.

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS (EN CHF)

### 1. Ventes et échanges d'énergie

La loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et de réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité. La société FMV SA est active dans la production et la commercialisation d'électricité. Les activités de transport d'électricité sont assumées par les filiales B-Valgrid SA et Valgrid AG. Ces entités juridiques indépendantes respectent ainsi les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes.

### 2. Charges extraordinaires

	2015	2014
Dotation à la provision « Risques énergétiques »	12 500 000	13 500 000
<b>Total</b>	<b>12 500 000</b>	<b>13 500 000</b>

La gestion d'un portefeuille énergétique expose la société à des risques, notamment de volume et de prix. Le but de la provision « Risques énergétiques » est de financer la couverture de ces risques.

### 3. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position « Charges extraordinaires » sont ainsi fiscalisées.

### 4. Trésorerie et actifs cotés en Bourse

	2015	2014
Trésorerie	197 209 657	242 040 440
Titres (cotés en Bourse)	564 553	497 760
<b>Total</b>	<b>197 774 210</b>	<b>242 538 200</b>

### 5. Autres créances à court terme

	2015	2014
Impôt anticipé	555 353	885 119
C/c Poste de couplage		
Creux de Chippis	700 703	—
C/c Hydro-Rhône	30 766	30 766
<b>Total</b>	<b>1 286 822</b>	<b>915 885</b>

### 6. Prêts à court terme

Les prêts à court terme s'élèvent au 31 décembre 2015 à CHF 42 460 000. Durant l'exercice 2015 CHF 30 525 000 ont été remboursés et CHF 11 410 000 ont été transférés depuis la catégorie « Immobilisations financières ». Des nouveaux prêts à hauteur de CHF 31 050 000 ont été accordés durant l'année 2015 à des sociétés du Groupe.

### 7. Actifs de régularisation

Cette position contient les livraisons d'énergie non facturées au 31 décembre 2015, les charges payées d'avance ainsi que les produits à recevoir.

## 8. Actif immobilisé

	Prêts à des tiers	Prêts aux sociétés du Groupe	Participations	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2014	14 568 966	16 534 131	464 746 412	39 532 132	535 381 641
Augmentations	156 250	900 000	67 788	63 948 107	65 072 145
Diminutions	-906 457		-1 850 000		-2 756 457
Transfert à court terme	-885 000	-10 525 000			-11 410 000
<b>Valeur brute au 31.12.2015</b>	<b>12 933 759</b>	<b>6 909 131</b>	<b>462 964 200</b>	<b>103 480 239</b>	<b>586 287 329</b>
Amortissements cumulés au 31.12.2014	1 343 750	759 131	370 735 240	15 660 088	388 498 209
Augmentations ordinaires			3 700 000	2 219 546	5 919 546
Augmentations complémentaires	156 250			49 734	205 984
Diminutions	-900 000		-1 850 000		-2 750 000
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2015</b>	<b>600 000</b>	<b>759 131</b>	<b>372 585 240</b>	<b>17 929 368</b>	<b>391 873 739</b>
Valeur nette au 31.12.2014	13 225 216	15 775 000	94 011 172	23 872 044	146 883 432
<b>Valeur nette au 31.12.2015</b>	<b>12 333 759</b>	<b>6 150 000</b>	<b>90 378 960</b>	<b>85 550 871</b>	<b>194 413 590</b>

<b>Valeur brute des participations</b>			<b>31.12.2015</b>		<b>31.12.2014</b>	
<b>Sociétés</b> (* sociétés de partenaires)	<b>Siège</b>	<b>%</b>	<b>CHF</b>	<b>%</b>	<b>CHF</b>	
* Rhonewerke AG	Ernen	70	347 640 000	70	347 640 000	
* Hydro-Rhône SA	Sion	100	370 000	100	370 000	
* Kraftwerk Merezzenbach AG	Münster-Geschinen	25	850 000	25	850 000	
* Lizerne et Morge SA	Sion	20	2 000 000	20	2 000 000	
* Kraftwerke Dala AG	Inden	10	600 000	10	600 000	
* Electra-Massa AG	Naters	11.5	2 492 375	11.5	2 492 375	
* Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	10	2 000 000	10	2 000 000	
* Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	10	2 436 235	10	2 436 235	
* Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	20	5 873 333	20	5 873 333	
* Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	5.8	3 304 000	5.8	3 304 000	
* Nant de Drance SA	Finhaut	10	35 571 867	10	35 571 867	
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	10	255 000	10	255 000	
Blinnenwerk AG	Reckingen-Gluringen	9.1	100 000	9.1	100 000	
Valgrid AG	Rarogne	51	10 200 000	51	10 200 000	
B-Valgrid SA (voir note 19)	Martigny	56	6 240 000	56	6 240 000	
SEIC SA	Vernayaz	20	2 805 500	20	2 805 500	
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	1	40 100	1	40 100	
HYDRO Exploitation SA	Sion	26.2	3 409 000	26.2	3 409 000	
EOS Holding SA	Lausanne	6.1	23 402 600	6.1	23 402 600	
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon	2.7	4 341 300	2.7	4 341 300	
Valpellets SA	Sion	50	1 500 000	50	1 500 000	
Alp-Hydro SA	Sion	100	447 200	100	447 200	
Gries Wind AG	Obergoms	10	150 000	10	150 000	
SwissWinds Development GmbH	Grimisuat	0	—	5	650 000	
SwissWinds GmbH	Obergoms	0	—	12	1 200 000	
Swissgrid AG	Laufenburg	0.9	6 827 902	1.1	6 827 902	
Crans-Montana Energies SA (voir note 19)	Montana	10	100 000	10	40 000	
SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA	Granges-Paccot	3.1	7 788	—	—	
<b>Total</b>			<b>462 964 200</b>		<b>464 746 412</b>	

Le pourcentage des droits de vote et le pourcentage des participations sont équivalents.

### Garanties

Dans les sociétés de partenaires, FMV SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à couvrir les charges des dites sociétés dans la proportion de sa participation, sauf accords spéciaux. Les charges annuelles de ces sociétés comprennent en particulier les intérêts ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts.

### Prêts aux sociétés du Groupe :

<b>Sociétés</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Hydro-Rhône SA	759 131	759 131
Kraftwerk Merezzenbach AG	900 000	—
Kraftwerk Lötschen AG	5 250 000	5 775 000
Nant de Drance SA	—	10 000 000
<b>Total</b>	<b>6 909 131</b>	<b>16 534 131</b>

Le prêt accordé à la société Hydro-Rhône SA fait l'objet d'un correctif de valeur. La provision y relative est portée en diminution du prêt à l'actif. Le prêt à Nant de Drance SA a été transféré sous la position « Prêts à court terme ».

### 9. Dettes à long terme / dettes à court terme portant intérêt

La société n'a aucune dette à court ni à long terme.

### 10. Provision «Risques ouverture du marché»

	2015	2014
Solde au 01.01	15 000 000	15 000 000
Augmentation (+) / diminution (-)	—	—
<b>Solde au 31.12</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>

La dotation à la provision «Risques ouverture du marché» a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

### 11. Provision «Risques énergétiques»

	2015	2014
Solde au 01.01	125 782 184	77 603 848
Augmentation (+) / diminution (-)	12 500 000	13 500 000
Reclassement provision «Remploi»	—	34 678 336
<b>Solde au 31.12</b>	<b>138 282 184</b>	<b>125 782 184</b>

Cette provision sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

### 15. Réserve pour actions propres

	2015			2014		
	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur
Actions nominatives privilégiées A	—	—	—	—	—	—
Actions nominatives ordinaires B	22 101	100	2 210 100	22 101	100	2 210 100
<b>Total</b>	<b>22 101</b>		<b>2 210 100</b>	<b>22 101</b>		<b>2 210 100</b>

Les achats d'actions propres ont été réalisés durant l'année 2006.

### 12. Provision «Remploi»

	2015	2014
Solde au 01.01	0	34 678 336
Augmentation (+) / diminution (-)	—	—
Reclassement provision «Remploi»	—	-34 678 336
<b>Solde au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Cette provision étant taxée, elle n'a donc plus le caractère de remploi au sens fiscal du terme et a été ainsi réaffectée à la provision «Risques énergétiques».

### 13. Provision «Retours de concession»

La provision «Retours de concession» prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'Etat du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	2015	2014
Solde au 01.01	103 290 432	103 290 432
Augmentation (+) / diminution (-)	—	—
<b>Solde au 31.12</b>	<b>103 290 432</b>	<b>103 290 432</b>

### 14. Capital-actions

La liste des actionnaires figure aux pages 36 et 37 du présent rapport.

### 16. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000.

### 17. Actifs nantis

	2015	2014
Créances UBS SA	558 093	462 042
<b>Total</b>	<b>558 093</b>	<b>462 042</b>

Dans le cadre des opérations énergétiques avec la société ECC Clearing AG, un montant à hauteur de EUR 510 000 est bloqué auprès de UBS SA. Au cours de clôture du 31 décembre 2015, ce montant s'élève à CHF 558 093.

### 19. Autres engagements

	Capital souscrit	Capital libéré	Solde à libérer au 31.12.2015	Solde à libérer au 31.12.2014
B-Valgrid SA	6 720 000	6 240 000	480 000	480 000
Crans-Montana Energies SA	100 000	100 000	—	60 000

Lors de la création de B-Valgrid SA, FMV SA a souscrit 64% du capital. 13% du capital, soit CHF 1 560 000, a été souscrit à titre fiduciaire par FMV SA et libéré à hauteur de 20% (CHF 312 000).

Au début de l'année 2012, FMV SA a libéré le solde de 80% sur 8% d'actions pour un montant total de CHF 768 000 et a vendu cette part d'actions à un tiers.

Le solde de 5% est destiné à un autre potentiel nouvel actionnaire de la société B-Valgrid SA.

### 18. Dette envers les institutions

#### de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel CPE se montent à CHF 121 075 au 31 décembre 2015.

### 20. Honoraires de l'organe de révision

	2015	2014
Prestations de révision	54 000	48 060
Autres prestations de services	—	—
<b>Total</b>	<b>54 000</b>	<b>48 060</b>

### 21. Evénements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE FMV SA, A SION**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de votre société, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 72B CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE IDAG SA  
  
 Yves Darbellay  
 Expert-réviseur agréé  
 Réviseur responsable

  
 Christelle Siervo Fardel  
 Experte-réviseur agréée

Martigny, le 22 mars 2016



## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

# PRINCIPES

### Bases

Le boucllement des comptes de FMV SA et des sociétés du Groupe FMV s'effectue selon des principes uniformes de présentation et d'évaluation. Les comptes annuels ont été repris dans les comptes consolidés sans ajustement (consolidation à la valeur comptable).

### Méthodes de consolidation

La consolidation des participations s'effectue comme suit :

**L'intégration proportionnelle** est appliquée aux sociétés de partenaires dans lesquelles FMV SA détient directement ou indirectement plus de 20% du capital et envers lesquelles elle s'est engagée à couvrir les charges dans la proportion de sa participation.

Dans ces cas, tous les postes du bilan et du compte de résultat sont pris en compte proportionnellement à la hauteur de la participation.

Les sociétés dans lesquelles FMV SA contrôle directement ou indirectement la majorité du capital-actions, à l'exception des sociétés de partenaires, sont consolidées selon la méthode de **l'intégration globale** : l'actif, le passif, les charges et les produits de ces sociétés sont intégrés à 100% dans les comptes consolidés. La part des actionnaires minoritaires aux fonds propres et au résultat du Groupe FMV est présentée séparément dans le bilan et dans le compte de résultats consolidés. Au 31 décembre 2015, aucune société n'est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Les autres participations comprises entre 21% et 50% sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la **mise en équivalence**. Ces participations reflètent ainsi la part du Groupe FMV aux fonds propres des sociétés concernées.

Les participations inférieures ou égales à 20% ne sont **pas consolidées**. Elles figurent à l'actif à leur valeur d'achat, sous déduction des amortissements nécessaires. Le compte de résultat consolidé englobe les dividendes effectifs encaissés durant la période.

La méthode retenue pour les sociétés B-Valgrid SA et Valgrid AG est celle de la mise en équivalence car le Groupe n'exerce pas le pouvoir exclusif de décision sur ces sociétés. Les décisions importantes nécessitent l'accord de deux actionnaires représentant plus de 50% des voix.

La société Valpellets SA, fondée en septembre 2007, est détenue à 50% par FMV SA. Elle est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle (joint-venture).

Les sociétés Hydro-Rhône SA et Alp-Hydro SA n'ayant pas d'activité opérationnelle ne sont pas intégrées dans les comptes consolidés du Groupe FMV.

### Consolidation du capital

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode anglo-saxonne.

Les écarts de première consolidation sont portés à l'actif dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ». En règle générale, ils sont amortis de façon linéaire sur la durée résiduelle des concessions.

### Date de clôture

Les comptes consolidés se basent sur les comptes annuels audités des sociétés concernées.

Si aucun boucllement intermédiaire n'est établi au 31 décembre, le dernier boucllement est pris en compte pour les sociétés dont la date de clôture ne correspond pas à celle de FMV SA.

### Périmètre de consolidation

(Etat au 31.12.2015)

Société	Siège	Capital- actions (en kCHF) au 31.12.15	Part directe de FMV SA en % au 31.12.15	Part du Groupe FMV en % au 31.12.15	Méthode de conso- lidation
*) Rhonewerke AG	Ernen	24 000	70		P
**) Kraftwerk Aegina AG	Ulrichen	12 000		35	P
**) Kraftwerk Lötschen AG	Steg	25 000		35	P
**) Forces Motrices de la Gougra SA	Sierre	50 000		19.3	P
*) Kraftwerk Merezzenbach AG	Münster-Geschinen	500	25		P
Valpellets SA	Sion	3 000	50		P
Valgrid AG	Rarogne	20 000	51		E
HYDRO Exploitation SA	Sion	13 000	26.2	27.2	E
B-Valgrid SA (voir note 19)	Martigny	12 000	56		E
*) Lizerne et Morge SA	Sion	10 000	20		NC
*) Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	8 000	20		NC
*) Electra-Massa AG	Naters	20 000	11.5		NC
*) Kraftwerke Dala AG	Inden	6 000	10		NC
*) Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	2 000	10		NC
*) Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	6 000	10		NC
*) Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	3 000	5.8		NC
*) Nant de Drance SA	Finhaut	300 000	10		NC
SEIC SA	Vernayaz	13 687	20		NC
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	2 500	10		NC
Blinnenwerk AG	Reckingen-Gluringen	1 100	9.1		NC
EOS Holding SA	Lausanne	324 000	6.1		NC
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	2 200	1		NC
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon	8 000	2.7		NC
Gries Wind AG	Obergoms	1 500	10		NC
Swissgrid AG	Laufenburg	313 399	0.9		NC
SIRESO	Granges-Paccot	250	3.11		NC
Crans-Montana Energies SA (voir note 19)	Montana	1 000	10		NC
1) Hydro-Rhône SA	Sion	100	100		NC
1) Alp-Hydro SA	Sion	100	100		NC

\*) sociétés de partenaires

intégration proportionnelle P

\*\*) consolidation dans Rhonewerke AG

mise en équivalence E

1) sans activité opérationnelle

participation non consolidée NC

### Relations entre les sociétés du Groupe FMV

Les créances, les dettes, les produits et les charges internes du Groupe FMV sont compensés.

### Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Le nouveau droit comptable a été appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. A des fins de comparaison, les états financiers 2014 ont été adaptés, sans influence sur le résultat. Les différents éléments de la fortune et des engagements sont évalués de manière uniforme au sein du Groupe FMV. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

### Titres

Les titres figurent au bilan à leur prix d'achat ou à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'achat ou s'il s'agit d'actifs cotés en Bourse. Les déductions éventuelles sont passées par le compte de résultat.

### Créances sur ventes et prestations

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

### Stocks

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

### Immobilisations financières

Les participations non consolidées sont portées au bilan sur la base des coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements.

### Immobilisations incorporelles

Les biens immatériels comprennent les écarts de première consolidation résultant de la consolidation du capital ainsi que les frais d'études engagés pour des projets à long terme.

### Immobilisations corporelles

Les biens matériels figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de construction.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire, en tenant compte de la durée économique d'utilisation, de la nature des équipements et/ou de la durée de concession.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les valeurs historiques sont en principe les suivantes :

Lignes électriques	25-50 ans (selon le niveau de tension)
Installations électriques	25-35 ans
Installations mécaniques	25-40 ans
Équipements hydrauliques	25-40 ans
Barrages, conduites et galeries	80 ans
Immeubles	50 ans
Installations de production au bénéfice de la RPC (rétribution à prix coûtant)	20-25 ans
Centre de conduite	15 ans
Mobilier	10 ans
Informatique	5 ans
Véhicules/outillage	1 année

### Dettes portant intérêt

Les emprunts dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont portés au bilan dans les dettes à long terme portant intérêt, ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois dans les dettes à court terme portant intérêt.

### Provisions

Les provisions sont constituées sur la base des engagements individuels et des risques dont l'échéance ou le montant sont incertains.

### Impôts

Tous les impôts dus au bouclement des comptes sont provisionnés, indépendamment de leur échéance.

### Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2015 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

### Produits dérivés

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture du risque de change EUR/CHF sont comptabilisés comme suit : ceux couvrant une position au bilan sont comptabilisés à la valeur de marché et ceux couvrant des transactions futures sont évalués selon le principe du coût d'acquisition. Les produits dérivés évalués à la valeur de marché se montent à CHF 3 833 800.



## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

# BILAN CONSOLIDÉ

### ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
<b>Actif circulant</b>			
Trésorerie et actifs cotés en Bourse		208 437 054	251 448 191
Créances sur ventes et prestations		20 007 940	17 318 720
Autres créances à court terme		1 349 867	1 021 571
Prêts à court terme	8	20 591 250	9 586 250
Stocks		661 666	611 967
Actifs de régularisation		15 176 138	266 223 915
			11 794 434
			<b>291 781 133</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
	9		
Immobilisations financières		91 991 144	103 385 239
Immobilisations incorporelles		3 040 192	5 908 019
Immobilisations corporelles		190 709 743	285 741 079
			129 726 392
			<b>239 019 650</b>
<b>ACTIF</b>		<b>551 964 994</b>	<b>530 800 783</b>

## PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2015	31.12.2014
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes sur achats et prestations		21 796 389	16 251 040
Dettes à court terme portant intérêt	10	21 093 750	13 998 750
Passifs de régularisation		<b>106 727 068</b>	<b>59 428 347</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Dettes à long terme portant intérêt	11	33 813 500	42 754 750
Provisions	12	<b>290 564 179</b>	<b>244 231 429</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions		<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Part des tiers		—	—
Réserve légale issue du bénéfice		22 315 275	18 522 141
Réserve libre issue du bénéfice		23 789 900	22 789 900
Réserve pour actions propres	18	2 210 100	2 210 100
Réserve de consolidation		3 569 970	2 224 288
Bénéfice reporté		1 483 423	2 815 213
Bénéfice de l'exercice		3 515 179	7 784 925
Propres parts du capital		-2 210 100	-2 210 100
Total réserves du Groupe	13	<b>54 673 747</b>	<b>54 136 467</b>
<b>PASSIF</b>		<b>551 964 994</b>	<b>530 800 783</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EN CHF	2015	2014
Résultat annuel	3 515 179	7 784 925
Amortissements et corrections de valeur	13 511 590	12 968 661
Charges extraordinaires	12 519 250	13 524 063
Dividendes encaissés des sociétés mises en équivalence	917 105	537 694
Charges et produits non monétaires	-2 316 069	-2 087 377
<b>Cash-flow</b>	<b>28 147 055</b>	<b>32 727 966</b>
Variation des créances	-3 017 516	2 612 850
Variation des actifs de régularisation	-3 381 704	5 497 781
Variation des stocks	-91 219	-79 164
Variation des dettes sur achats et prestations	5 545 349	-417 469
Variation des passifs de régularisation	4 408 582	5 127 922
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>3 463 492</b>	<b>12 741 920</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>31 610 547</b>	<b>45 469 886</b>
Investissements immobilisations corporelles	-69 126 203	-14 014 109
Désinvestissements immobilisations corporelles	0	2 996
Variation des prêts octroyés	-603 544	18 772 328
Acquisition de participations	-67 788	-15 800 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-69 797 535</b>	<b>-11 038 785</b>
Variation des emprunts	-1 846 250	-1 155 250
Paiement du dividende	-2 977 899	-2 977 899
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-4 824 149</b>	<b>-4 133 149</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>-43 011 137</b>	<b>30 297 952</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Au 01.01	251 448 191	221 150 239
Au 31.12	208 437 054	251 448 191
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-43 011 137</b>	<b>30 297 952</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EN CHF)

### 1. Autres produits d'exploitation

	2015	2014
Prestations pour tiers	11 552 818	13 022 070
Prestations propres portées à l'actif	1 329 661	982 907
<b>Total</b>	<b>12 882 479</b>	<b>14 004 977</b>

### 2. Redevances et impôt spécial

Ce poste représente les redevances et l'impôt spécial versés aux communautés publiques qui ont octroyé les concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques.

### 3. Amortissements et corrections de valeur

	2015	2014
Immobilisations financières	1 171 250	1 546 250
Immobilisations incorporelles	2 867 827	2 867 827
Immobilisations corporelles	9 472 513	8 554 584
<b>Total</b>	<b>13 511 590</b>	<b>12 968 661</b>

### 4. Produits financiers

	2015	2014
Intérêts actifs	907 336	1 496 403
Dividendes	4 038 259	7 219 039
<b>Total</b>	<b>4 945 595</b>	<b>8 715 442</b>

### 5. Produits extraordinaires

Cette position comprend principalement des dissolutions de provisions excédentaires. En 2014, elle contenait également des produits sur ventes d'immobilisations et des remboursements par Swissgrid AG de prestations de services-systèmes.

### 6. Charges extraordinaires

Cette position intègre principalement la dotation de CHF 12 500 000 à la provision « Risques énergétiques ». Cette provision a pour but de financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, notamment les risques de volume et de prix.

### 7. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position « Charges extraordinaires » sont ainsi fiscalisées.

### 8. Prêts à court terme

Les prêts à court terme s'élèvent à CHF 20 591 250 au 31 décembre 2015 et seront échus durant l'exercice 2016.



## 9. Actif immobilisé

	Immobilisations financières	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2014	146 199 398	337 794 683	322 716 401	806 710 482
Reclassements	—	—	-1 889 546	-1 889 546
Augmentations	1 009 862	—	70 455 864	71 465 726
Diminutions	-13 982 707	—	-24 900	-14 007 607
<b>Valeur brute au 31.12.2015</b>	<b>133 226 553</b>	<b>337 794 683</b>	<b>391 257 819</b>	<b>862 279 055</b>

Amortissements cumulés au 31.12.2014	42 814 159	331 886 664	192 990 009	567 690 832
Reclassements	—	—	-1 889 546	-1 889 546
Augmentations	1 171 250	2 867 827	9 472 513	13 511 590
Diminutions	-2 750 000	—	-24 900	-2 774 900
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2015</b>	<b>41 235 409</b>	<b>334 754 491</b>	<b>200 548 076</b>	<b>576 537 976</b>

Valeur nette au 31.12.2014	103 385 239	5 908 019	129 726 392	239 019 650
<b>Valeur nette au 31.12.2015</b>	<b>91 991 144</b>	<b>3 040 192</b>	<b>190 709 743</b>	<b>285 741 079</b>

### Immobilisations financières

(détails des valeurs brutes)

	31.12.2015	31.12.2014
Participations non consolidées	93 125 200	94 907 412
Participations mises en équivalence	23 080 094	22 969 270
Prêts	17 021 259	28 322 716
<b>Total</b>	<b>133 226 553</b>	<b>146 199 398</b>

### Immobilisations incorporelles

(détails des valeurs brutes)

	31.12.2015	31.12.2014
Projets à long terme	759 131	759 131
Droits de prélèvement d'énergie	336 967 731	336 967 731
Autres	67 821	67 821
<b>Total</b>	<b>337 794 683</b>	<b>337 794 683</b>

Les « Droits de prélèvement d'énergie » représentent les écarts de consolidation provenant des prises de participation dans les sociétés de production consolidées.

### 10. Dettes à court terme portant intérêt

	31.12.2015	31.12.2014
FMV SA	—	—
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	21 093 750	13 998 750
<b>Total</b>	<b>21 093 750</b>	<b>13 998 750</b>

### 11. Dettes à long terme portant intérêt

	31.12.2015	31.12.2014
FMV SA	—	—
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	33 813 500	42 754 750
<b>Total</b>	<b>33 813 500</b>	<b>42 754 750</b>

Dans le cas des sociétés de partenaires intégrées proportionnellement, il s'agit de la part revenant au Groupe FMV.

### 12. Provisions

	31.12.2015	31.12.2014
Risques ouverture du marché	15 000 000	15 000 000
Risques énergétiques	138 282 184	125 782 184
Retours de concession	103 290 432	103 290 432
Autres provisions	178 063	158 813
<b>Total</b>	<b>256 750 679</b>	<b>244 231 429</b>

La provision «Risques ouverture du marché» a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

	2015
Etat au 01.01	15 000 000
Augmentation (+) / diminution (-)	—
<b>Etat au 31.12</b>	<b>15 000 000</b>

La provision «Risques énergétiques» sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

	2015
Etat au 01.01	125 782 184
Augmentation (+) / diminution (-)	12 500 000
<b>Etat au 31.12</b>	<b>138 282 184</b>

La provision «Retours de concession» prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'Etat du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	2015
Etat au 01.01	103 290 432
Augmentation (+) / diminution (-)	—
<b>Etat au 31.12</b>	<b>103 290 432</b>

### 13. Réserves du Groupe

	2015
Etat au 01.01	54 136 467
Dividende 2014	-2 977 899
Part de FMV SA au résultat annuel	3 515 179
<b>Etat au 31.12</b>	<b>54 673 747</b>

### 14. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000.

### 15. Actifs nantis

	2015	2014
Créances UBS SA	558 093	462 042
<b>Total</b>	<b>558 093</b>	<b>462 042</b>

Dans le cadre des opérations énergétiques avec la société ECC Clearing AG, un montant à hauteur de EUR 510 000 est bloqué auprès de UBS SA. Au cours de clôture du 31 décembre 2015, ce montant s'élève à CHF 558 093.

### 16. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel se montent à CHF 121 075 au 31 décembre 2015.

### 17. Capital-actions

La liste des actionnaires figure aux pages 36 et 37 du présent rapport.

### 18. Réserve pour actions propres

	2015			2014		
	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur
Actions nominatives privilégiées A	—	—	—	—	—	—
Actions nominatives ordinaires B	22 101	100	2 210 100	22 101	100	2 210 100
<b>Total</b>	<b>22 101</b>		<b>2 210 100</b>	<b>22 101</b>		<b>2 210 100</b>

Les achats d'actions propres ont été réalisés durant l'année 2006.

### 19. Autres engagements

	Capital souscrit	Capital libéré	Solde à libérer au 31.12.2015	Solde à libérer au 31.12.2014
B-Valgrid SA	6 720 000	6 240 000	480 000	480 000
Crans-Montana Energies SA	100 000	100 000	—	60 000

Lors de la création de B-Valgrid SA, FMV SA a souscrit 64% du capital. 13% du capital, soit CHF 1 560 000, a été souscrit à titre fiduciaire par FMV SA et libéré à hauteur de 20% (CHF 312 000).

Au début de l'année 2012, FMV SA a libéré le solde de 80% sur 8% d'actions pour un montant total de CHF 768 000 et a vendu cette part d'actions à un tiers.

Le solde de 5% est destiné à un autre potentiel nouvel actionnaire de la société B-Valgrid SA.

### 20. Evénements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE FMV SA, A SION

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de FMV SA comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions de la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

  
 FIDUCIAIRE FIDAG SA  
 Yves Darbellay  
 Expert-réviseur agréé  
 Réviseur responsable

  
 Christelle Sierro Fardel  
 Experte-réviseur agréée

Martigny, le 22 mars 2016

## **Impressum**

### **Rapport de gestion FMV 2015**

Edité en deux langues, le français et l'allemand  
Mai 2016

### **Editeur**

FMV SA

### **Responsable de la publication**

Patrick Maret, membre de la Direction et  
responsable département Support Management

### **Textes, graphisme et mise en page**

JB COMM: Elisabeth Gordon, Jose Requena

### **Crédits photos**

Sébastien Moret	pp. 3, 6, 14-16, 26, 33-34, 39-40, 48-50
Thomas Andenmatten	couverture, p. 32
Michel Martinez	pp. 24, 42
Studio Bonnardot	pp. 42, 45
David Bumann	p. 43
Linda Photography	p. 45

### **Carte du relief du Valais (couverture)**

Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA150052)

### **Impression**

CIR, Sion

## **Photo de couverture**

Galerie d'accès à la centrale d'Oberwald.







FMV SA  
Rue de la Dixence 9  
CH-1951 Sion

Tél.: +41 27 327 45 00  
Fax: +41 27 327 45 01  
E-mail: [info@fmv.ch](mailto:info@fmv.ch)  
[www.fmv.ch](http://www.fmv.ch)